

# Note de présentation non technique

Pièce n°2

Ferme éolienne de Montguérin  
Département de l'Eure-et-Loir (28)  
Commune de Neuvy-en-Dunois



## VOLKSWIND

Volkswind France SAS

SAS au capital de 250 000€

R.C.S PARIS 439 906 934

Centre Régional de Tours

32 Rue de la Tuilerie

37550 Saint-Avertin

02 47 54 27 44



## Historique des versions

Date de la version	Commentaire	Nature des modifications
04 /12 / 2022	Dépôt	-
29 /12 / 2023	Compléments	Demande de compléments n° 0100010069/RACNO/ES/IC220740

## Table des matières

1.	Avant propos .....	6
2.	Présentation du maître d'ouvrage .....	7
3.	Justification du choix du projet .....	8
3.1.	Choix de localisation du site .....	8
3.2.	Historique du projet .....	10
3.3.	Bilan de la concertation .....	11
3.3.1.	Exposition en mairie .....	11
4.	Présentation du projet .....	13
4.1.	Localisation du site .....	13
4.2.	Aménagement d'un parc éolien .....	14
4.2.1.	Les éoliennes .....	16
4.2.2.	L'armoire de coupure : .....	19
4.2.3.	Les voies d'accès.....	20
4.2.4.	Aire d'évolution des engins, de montage et de maintenance .....	22
4.2.5.	Surfaces consommées par le projet .....	22
4.2.6.	Le réseau d'évacuation de l'électricité.....	23
4.3.	Intérêts du projet de la Ferme Eolienne de Montguérin : .....	25
5.	Etude d'impact .....	26
5.1.	Milieu naturel .....	27
5.1.1.	Etat initial .....	27
5.1.2.	Impacts et mesures.....	29
5.2.	Paysage et patrimoine.....	32
5.2.1.	Etat initial .....	32
5.2.2.	Impacts et mesures.....	34
5.3.	Milieu sonore .....	36
5.3.1.	Etat initial .....	36
5.3.2.	Impacts et mesures.....	37
6.	Etude de dangers .....	39
6.1.	Présentation de l'étude .....	39
6.2.	Résultats .....	40
6.3.	Synthèse de l'acceptabilité des risques .....	40
7.	Conclusion .....	47

## Figures

Figure 1 : Tract d'invitation -- Juin 2022.....	11
Figure 2 : Exposition publique du projet en mairie de Neuvy-en-Dunois.....	13
Figure 3 : Schéma d'une éolienne.....	16
Figure 4 : Plan d'élévation VESTAS - V150 - 4.2MW.....	18
Figure 5 : Plan d'élévation NORDEX - N149 - 4.5MW.....	19
Figure 6 : Exemple d'armoire de coupure.....	20
Figure 7 : Exemple d'une aire de montage Vestas.....	22
Figure 8 : Intérêts du projet.....	25
Figure 9 : Extrait photomontage vue depuis la sortie de Neuvy-en-Dunois sur la D123-4.....	35

## Tableaux

Tableau 1 : Synthèse des contraintes du site retenu.....	8
Tableau 2 : Historique du projet.....	10
Tableau 3 : Caractéristiques techniques des éoliennes.....	17
Tableau 4 : Surface consommées par le projet.....	22
Tableau 5 : Echelle de la synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels.....	26
Tableau 6 : Synthèse de l'état initial du milieu naturel.....	27
Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du milieu naturel.....	29
Tableau 8 : Synthèse de l'état initial du paysage et du patrimoine.....	32
Tableau 9 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du paysage et du patrimoine.....	34
Tableau 10 : Synthèse de l'état initial du milieu sonore.....	37
Tableau 11 : Synthèse des impacts et mesures du milieu sonore.....	37
Tableau 12 : Plan de bridage acoustique.....	38
Tableau 13 : Synthèse des risques et des paramètres associés pour l'ensemble des éoliennes.....	40
Tableau 14 : Légende de la matrice de criticité.....	41
Tableau 15 : Matrice de criticité des différents scénarios.....	41

## Cartes

Carte 1 : Sensibilités urbaines, patrimoniales ; environnementales et techniques_ Définition de la ZIP .....	9
Carte 2 : Localisation du site.....	14
Carte 3 : Le projet de parc éolien et ses aménagements.....	15
Carte 4 : Voie d'accès et sens de circulation .....	21
Carte 5 : Estimation du tracé de raccordement externe jusqu'au poste source de Bois-Paillet.....	24
Carte 6 : Enjeux écologiques de la zone de projet.....	28
Carte 7 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire .....	33
Carte 8 : Localisation des points de mesures acoustiques.....	36
Carte 9 : Plan du projet et son périmètre d'étude.....	39
Carte 10 : Synthèse des risques pour l'éolienne E1 .....	42
Carte 11 : Synthèse des risques pour l'éolienne E2 .....	43
Carte 12 : Synthèse des risques pour l'éolienne E3 .....	44
Carte 13 : Synthèse des risques pour l'éolienne E4 .....	45
Carte 14 : Synthèse des risques pour l'éolienne E5 .....	46

## 1. Avant propos

La France, au travers de l'Union Européenne s'est engagée, en signant les accords de Kyoto en 1997 et suivants jusqu'à l'accord de Paris en 2015, à participer aux efforts internationaux pour lutter contre le réchauffement climatique. Dans le prolongement de cette volonté politique, l'union européenne a adopté le paquet « climat Energie » en 2008 (révisé en 2014) dont les objectifs sont d'atteindre à l'horizon 2030 :

- 27 % d'énergies renouvelables<sup>1</sup> dans le mix énergétique européen ;
- 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre<sup>2</sup> par rapport à 1990 ;
- 27 % d'économies d'énergie.

Cette dynamique politique internationale, enclenchée depuis plusieurs décennies, a été déclinée en France, au travers de plusieurs lois traduisant une volonté politique forte de développement des énergies renouvelables.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte de 2015, fixe notamment comme objectifs pour 2030, d'augmenter la part des énergies renouvelables à 40 % dans le mix de production énergétique et à 32% de la consommation énergétique française. Cette loi introduit également la Stratégie Nationale Bas Carbone qui définit pour l'Etat français, la trajectoire à adopter pour réduire les gaz à effets de serre. Cette stratégie a deux ambitions :

- Atteindre la neutralité carbone dès 2050 (équilibre entre les émissions de gaz à effet de serre générées par l'activité humaine, et l'absorption de ces mêmes gaz par des réservoirs naturels ou artificiels),
- Réduire l'empreinte carbone de la consommation des Français.

La filière éolienne en tant qu'énergie renouvelable tient ici une place de choix dans la réalisation de ces objectifs. Rappelons ici que la France fait partie des pays qui possèdent le plus de potentiel de vent en Europe. Ainsi, selon le dernier Plan Pluriannuel de l'Energie<sup>3</sup> daté de 2020 (PPE), la filière éolienne devrait représenter à l'horizon 2028, 1/3 de la production en électricité d'origine renouvelable (éolien terrestre et en mer). Pour l'éolien terrestre, les objectifs du PPE de 2020 sont de 24.1 GW en 2023 et 32.2 à 34.7 GW en 2028. Fin 2022, la puissance du parc éolien terrestre sur le territoire français s'élevait à 21 084 MW.

Le projet de la Ferme éolienne de Montguérin, au travers de l'implantation de 5 éoliennes d'une puissance totale de 21 ou 22,5 MW, sur le territoire de la commune de Neuvy-en-Dunois, participe à la réalisation de ces engagements politiques nationaux et internationaux.

La présente note a pour objectif de présenter les éléments non techniques de la demande d'autorisation environnementale de la Ferme éolienne de Montguérin. Elle aborde les points essentiels qui permettent de comprendre la motivation de la demande, la nature du projet et ses impacts sur l'environnement.

---

<sup>1</sup> Les énergies renouvelables sont des moyens de production d'électricité, alimentées par le soleil, le vent, la chaleur de la terre ou l'eau. Ces sources d'énergie considérées comme inépuisables n'émettent peu voire pas de gaz à effet de serre.

<sup>2</sup> Gaz d'origine naturel ou anthropique absorbant ou réémettant une partie des rayons solaires, phénomène à l'origine du réchauffement de l'atmosphère.

<sup>3</sup> Document de planification qui fixe les priorités de l'Etat en matière de gestion de l'énergie sur le territoire national.

## 2. Présentation du maître d'ouvrage

La SAS Ferme éolienne de Montguérin porteuse du présent dossier est une filiale à 100% de la société Volkswind GmbH.

Les statuts ainsi que les principales informations relatives à cette société sont précisés ci-après :

<b>Dénomination</b> : .....	« Ferme éolienne de Montguérin »
<b>Date de création de la société</b> : .....	20/01/2020
<b>Activité</b> : .....	Production d'électricité (code APE 3511Z)
<b>Forme juridique</b> : .....	Société par Actions Simplifiée à associé unique
<b>Capital</b> : .....	20 000 €
<b>N° SIRET</b> : .....	881 623 029 00017
<b>Adresse du siège social</b> : .....	LD LES PENDANTS, 28800 NEUVY-EN-DUNOIS

Volkswind France est une société qui développe, construit et exploite des projets éoliens, en étroite collaboration avec ses partenaires locaux.

Créée en 2001, l'entreprise a construit **61 parcs éoliens** représentant une puissance de plus de **1 000 MW**. Cela couvre les besoins annuels en électricité d'environ 1 million de personnes chauffage compris, évitant ainsi le rejet d'environ **663 465 tonnes de CO<sub>2</sub>** chaque année (Source ADEME : 1MW=660t CO<sub>2</sub>/an évités en moyenne)..

VOLKSWIND France est une entreprise de proximité grâce à sa structure organisée en antennes régionales :

- Paris (Ile-de-France) siège social ;
- Tours (Centre-Val de Loire) ;
- Limoges (Nouvelle-Aquitaine) ;
- Amiens (Hauts-de-France) ;
- Montpellier (Occitanie).

Le groupe VOLKSWIND GmbH a été créé en Allemagne en 1993 par deux ingénieurs spécialistes de l'énergie éolienne. Convaincus que ce mode de production constitue une solution durable, ils souhaitent relever le défi du changement climatique. En Allemagne, VOLKSWIND est devenu le dixième producteur d'électricité d'origine éolienne. Sur le parc laboratoire d'Egeln, l'entreprise a installé une machine d'une puissance de 4,5 MW. Sur ce site, le groupe teste en conditions réelles une trentaine d'éoliennes, fournies par cinq constructeurs. Ainsi, le groupe VOLKSWIND, bénéficiant à la fois de partenariats dans le domaine de l'innovation mais conservant son indépendance vis-à-vis des constructeurs, peut choisir la machine la mieux adaptée à chacun de ses projets en fonction de ses propres tests.

En 2015, pour soutenir sa forte croissance, le groupe VOLKSWIND a cédé 100% de son capital au groupe AXPO.

Le groupe Suisse Axpo produit et distribue de l'électricité pour plus de 3 millions de personnes et plusieurs milliers de Sociétés en Suisse, et dans plus de 20 pays en Europe. Environ 4000 employés assurent depuis 100 ans la production de l'énergie majoritairement sans émission de CO<sub>2</sub>. Axpo est l'un des leaders européens pour la commercialisation de l'électricité et la conception de solutions énergétiques propres à ses clients.

### 3. Justification du choix du projet

#### 3.1. Choix de localisation du site

La superposition de contraintes urbaines, techniques, patrimoniales ou encore environnementales permet l'identification et la définition de zones d'implantation potentielles (ZIP). La viabilité d'un projet dépend également du potentiel éolien.

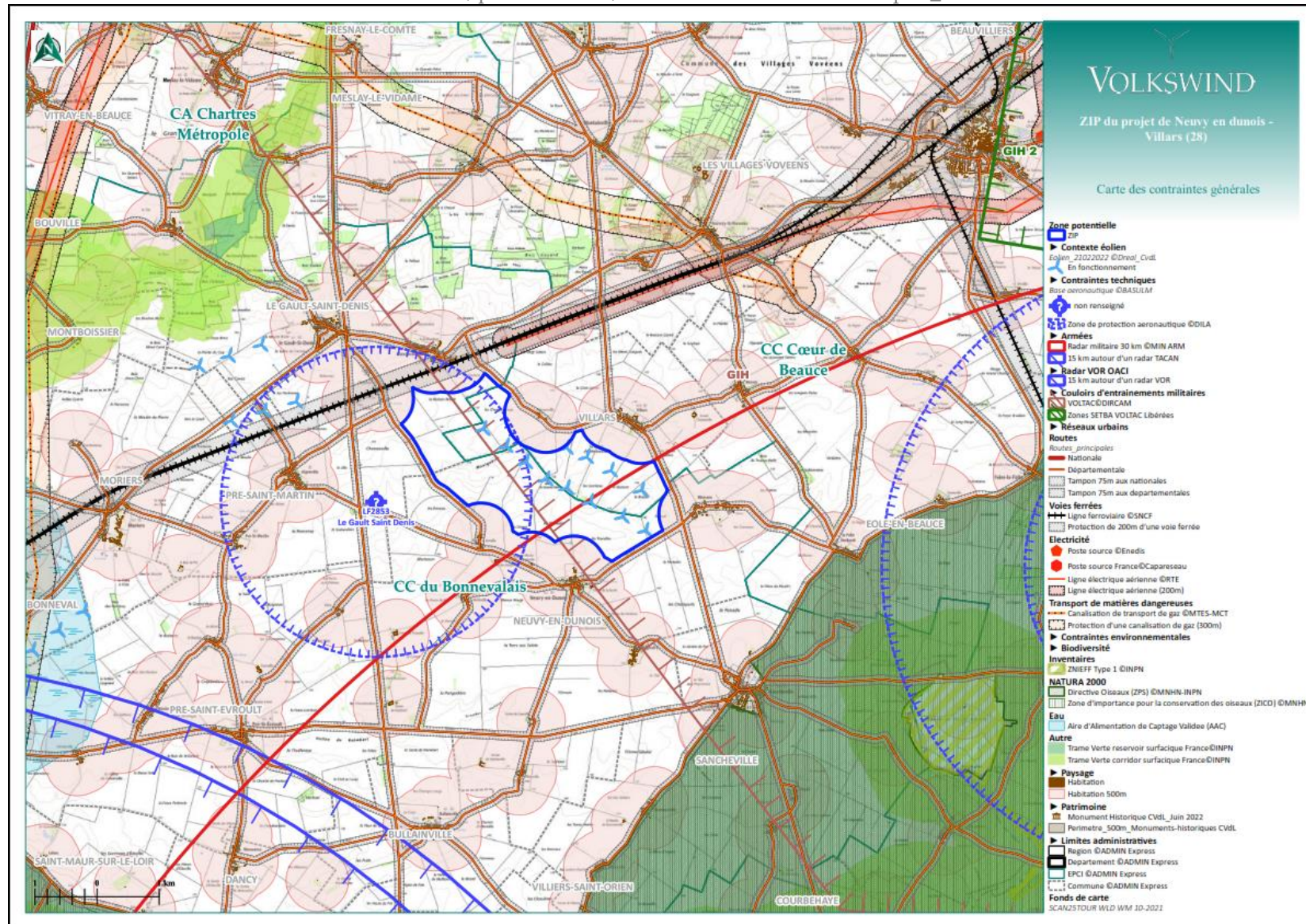
Les principales contraintes identifiées dans le cadre du projet de la Ferme éolienne de Montguérin sont reprises dans le tableau ci-après et représentées sur la carte page suivante.

Tableau 1 : Synthèse des contraintes du site retenu

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site de Neuvy-en-Dunois
Compatibilité avec le SRE	La zone de projet est localisée sur une zone favorable au développement éolien.
Sylviculture	Balisage diurne et nocturne + éoliennes inscrites au répertoire des obstacles à la navigation aérienne. Limitation des éoliennes en bout de pale à 180 m et 324 m NGF. Avis des aviations
Aéronautiques	Balisage diurne et nocturne + éoliennes inscrites au répertoire des obstacles à la navigation aérienne. Limitation des éoliennes en bout de pale à 150m et 1 645m NGF. Avis des aviations
Habitat	Selon la réglementation, les distances aux habitations doivent être de 500 m minimum. L'éolienne la plus proche est à 693 m.
Réseaux et infrastructures de transport	Aucune contrainte de réseaux (gaz, électrique, hertzien) n'est recensée.
Météo France	Aucune contrainte radar Météo France n'est recensée
Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire	Le parc éolien du Canton de Bonneval, classé ICPE, est situé pour l'éolienne la plus proche à 408 m de celles de la Ferme éolienne de Montguérin
Raccordement	La Ferme éolienne de Montguérin sera raccordée au Poste du Bois Paillet en cours de construction par Volkswind sur la commune des Villages Vovéens (entre 11 et 12 km de tracé de raccordement)
Sensibilités environnementales	La zone présente un caractère de plaine agricole intensive. Aucune zone naturelle n'est impactée.
Sensibilités paysagères et patrimoniales	Des impacts nuls à modérés pour les monuments présentant des risques de visibilité et de covisibilité



Carte 1 : Sensibilités urbaines, patrimoniales ; environnementales et techniques\_ Définition de la ZIP



### 3.2. Historique du projet

Le potentiel éolien s'étant révélé au travers de l'étude de préféabilité, Volkswind a alors pris contact avec les élus locaux concernés.

Voici les dates clés retraçant l'historique du développement du projet :

Tableau 2 : Historique du projet

Date	Évènement
<b>Mai 2013</b>	Première présentation en conseil municipal de la zone de projet
<b>Avril 2015</b>	Deuxième rencontre du conseil municipal
<b>Février 2016</b>	Délibération favorable pour le projet (25/02/2016)
<b>Avril 2016</b>	Première consultation de l'armée
<b>Janvier 2019</b>	Lancement des études environnementales
<b>Avril 2019</b>	Lancement des études paysagères
<b>Mai 2019</b>	Consultation aviation civile
<b>Novembre 2019</b>	Lancement des études acoustiques
<b>Avril 2021</b>	Accord avec la base ULM située sur le Gault-Saint-Denis pour le positionnement des éoliennes
<b>Septembre 2021</b>	Présentation en conseil municipal de l'avancée du projet
<b>Juin 2022</b>	Exposition publique
<b>Août 2022</b>	Envoi du RNT en Mairie
<b>Septembre 2022</b>	Présentation du projet devant le Comité des énergies renouvelables d'Eure-et-Loir
<b>Décembre 2022</b>	Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

### 3.3. Bilan de la concertation

En raison de la nature de l'activité envisagée, le projet n'est pas soumis à l'obligation d'organiser un débat public national prévu aux articles R.121-1 à L.121-3.

En revanche, le présent projet est soumis à enquête publique et à ce titre, un bilan de la concertation doit être dressé et faire partie du dossier d'enquête.

En l'occurrence, le projet a bénéficié d'une large communication permettant aux riverains de prendre connaissance de ses caractéristiques.

#### 3.3.1. Exposition en mairie

Les échanges entre le conseil municipal de Neuvy-en-Dunois et la société Volkswind ont débuté dès 2013. Cette concertation s'est poursuivie tout au long du développement du projet sur le territoire communal.

**Une exposition a été mise en place par la société Volkswind en mairie de Neuvy-en-Dunois.** Cette exposition était accessible au public pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

Figure 1 : Tract d'invitation -- Juin 2022

### Exposition et temps d'échanges

Présentation détaillée du projet avec un plan d'implantation définitif des éoliennes, des photos montages du parc et des éléments sur les études environnementales menées pour la réalisation du projet.

Jean-Charles Rioult, chef de projet, François Chalopin, responsable développement et Vincent Godefroy, chargé d'affaires chez Volkswind répondront à toutes vos questions.

Ce sera également l'occasion d'échanger sur le fonctionnement d'un parc éolien, et plus généralement sur les énergies renouvelables.

**Vendredi 17 Juin 2022**  
Mairie de Neuvy-en-Dunois  
11 rue Jean Moulin

de 14 heures à 19 heures

**Venez nombreux !**

**Expo adaptée aux enfants.**

**Des réponses à toutes vos questions.**



Centre régional de Tours  
32 rue de la Tuilerie  
37550 SAINT-AVERTIN

Téléphone : 02.47.54.27.44  
www.volkswind.fr

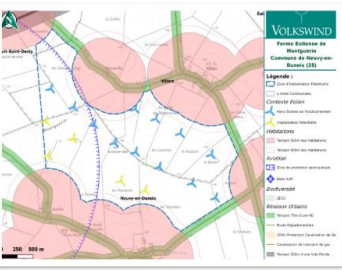
## INVITATION

### Exposition ferme éolienne de Montguérin



**Vendredi 17 juin 2022**  
de 14h à 19h  
Salle du conseil  
Mairie de Neuvy-en-Dunois

### Projet de la ferme éolienne de Montguérin



**L'Énergie éolienne est une énergie totalement propre, réversible et sûre.**  
Cette énergie participe à la diversification du mix énergétique de la France.  
Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire.  
Les bénéfices aux habitants et aux collectivités sont durables et non délocalisables.

#### Fonctionnement des éoliennes

Les pales commencent à tourner dès que le vent atteint 10 km/h. Elles sont freinées et stoppées pour des raisons de sécurité dès que celui-ci dépasse 90 km/h. La production nominale est atteinte pour des vents de 43 km/h.

#### Caractéristiques du parc


Le parc éolien se composera de 5 éoliennes de puissance unitaire de 4,2 MW, soit une **puissance totale de 21 MW**.

#### Production

Chaque éolienne produira en moyenne plus de 14,5 millions de kWh par an.  
Au total, les 5 éoliennes produiront plus de 72 millions de kWh par an, ce qui correspond à la consommation domestique de **21 000 habitants (chauffage inclus)**.

#### Phases de développement du projet

- Analyses de pré-faisabilité** 2016
  - Analyse locale des contraintes urbaines et environnementales.
  - Analyse des contraintes réglementaires et demande des axes d'administration.
  - **Prise en compte en conseil municipal et accord.**
  - Partenariat avec les propriétaires exploitants pour la location des parcelles.
- Analyses de faisabilité** 2019 et 2020
  - Étude naturaliste.
  - Étude paysagère.
  - Étude acoustique.
- Conception** 2021 et 2022
  - Choix du type d'éolienne et de son emplacement.
  - Elaboration du parc.
  - Réduction de l'étude d'impact et l'étude de dangers.
- Autorisations administratives** 2022 et 2023
  - Demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).
  - Enquête publique.
  - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.
  - Demande de raccordement électrique.
  - Contrat d'achat de l'électricité.
- Construction** 2024
  - Aménagement des chemins et des accès.
  - Ferraillage, coulage et remblaiement.
  - Montage des éoliennes.
- Fonctionnement** à partir de 2024
  - Maintenance.
  - Production électrique.
  - Visite du parc pour le public.
- Démantèlement**
  - Garantie financière de 105 000 € par éolienne, versée au bénéficiaire de l'installation 2023 et formalisé au contrat de vente 2021.
  - Remise en état du site.



Panorama à 120° C, sortie de Neuvy-en-Dunois, D123-4

La **permanence** s'est tenue le vendredi 17 juin 2022 entre 14h et 19h. Elle a permis aux visiteurs de poser leurs questions à un représentant du maître d'ouvrage.

Un **livre d'or** a également été laissé pendant toute la durée de l'exposition afin que les visiteurs puissent y mettre leurs remarques en dehors des permanences.

**Les habitants de Neuvy-en-Dunois ont été informés de la tenue de cette exposition** par la distribution par le maître d'ouvrage dans toutes les boîtes aux lettres de tracts (voir ci-dessous). Ce fut notamment l'occasion d'échanger avec quelques habitants. Les tracts ont permis d'indiquer aux habitants qui ne se sont pas rendus à l'exposition, diverses informations telles que le positionnement des éoliennes, l'historique du projet, etc.

Cette exposition avait pour but de **présenter la zone de projet**, les **premiers résultats des études** menées pour la constitution de l'étude d'impact, **répondre à différentes questions** intéressant la population locale, **présenter la société Volkswind** et ses méthodes de travail et **expliquer le déroulement du chantier** de construction.

Différents thèmes ont été abordés lors de la permanence :

- Contexte planétaire et avantage de l'énergie éolienne
- Les retombées économiques d'un projet éolien
- Etude acoustique : réglementation, déroulement et conclusions
- Eolienne et réception télévisuelle
- Foudre et sécurité
- Etude des oiseaux
- Etude des chauves-souris
- Etude de la faune et de la flore
- Cohérence du projet avec le Schéma Régional Eolien
- Etude paysagère : présentation de la zone de projet
- Etude paysagère : photomontages depuis les villages alentours
- Historique du projet
- Les étapes de construction d'un parc éolien
- Les étapes d'un projet éolien : des études de faisabilité au démantèlement
- Le groupe Volkswind
- Présentation du projet de Neuvy-en-Dunois : contexte, contraintes globales, locales et implantation

Figure 2 : Exposition publique du projet en mairie de Neuvy-en-Dunois



Quelques personnes (environ 7) se sont déplacées pour la journée de permanence, en plus des quelques personnes rencontrées lors de la distribution des tracts (3).

Les visiteurs étaient très majoritairement déjà informés d'un projet éolien sur Chasseradès. Ils cherchaient à savoir où se trouvaient précisément les éoliennes et ont échangé sur le sujet. Les avis semblent partagés vis-à-vis du projet entre favorable, opposé, indifférent et simplement curieux.

## 4. Présentation du projet

### 4.1. Localisation du site

Le site d'implantation se situe sur la commune de Neuvy-en-Dunois, dans le département d'Eure-et-Loir et à environ 25 km au Sud-Est de Chartres.

Carte 2 : Localisation du site



La zone d'implantation se situe en plaine de Beauce, dans un paysage où l'éolien est présent. Le projet de la Ferme éolienne de Montguérin vient densifier un ensemble de parcs éoliens existants sur la zone de projet (12 éoliennes). Le projet se trouve dans un milieu propice au développement éolien tant en gisement de vent qu'en absence de reliefs.

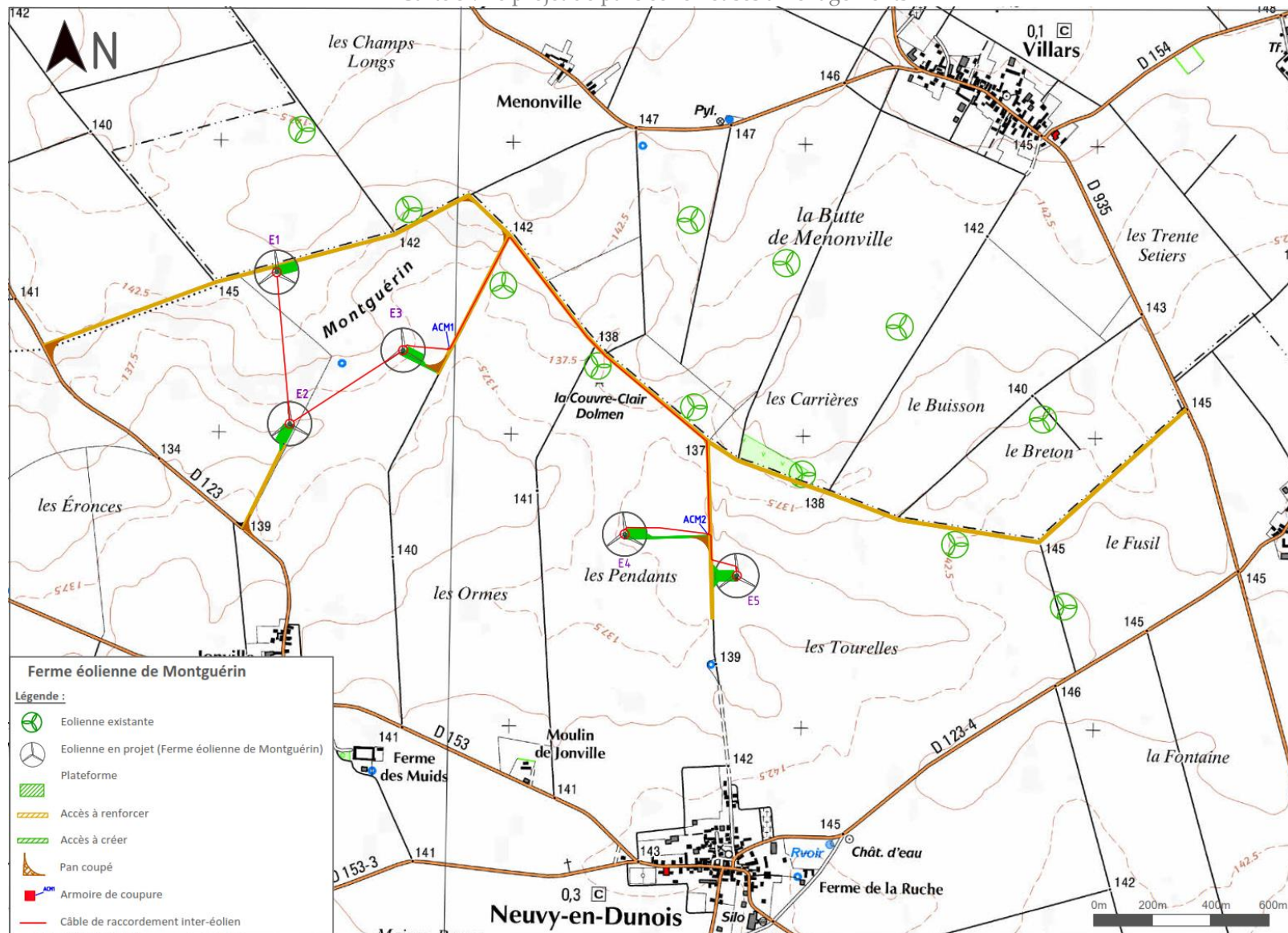
#### 4.2. Aménagement d'un parc éolien

Le projet de la Ferme éolienne de Montguérin prévoit l'implantation d'un poste de livraison ainsi que de 5 éoliennes fournissant une puissance électrique de 4.2 ou 4.5 MW chacune, soit un parc éolien offrant une puissance nominale de 21 ou 22.5MW

Ce parc éolien est également composé :

- de voies d'accès,
- d'aires d'évolution des engins de montage et de maintenance,
- d'éoliennes (fondation, mât, nacelle),
- d'un réseau d'évacuation de l'électricité,
- un poste de livraison (local technique).
- L'ensemble des composants du parc sont représentés sur la carte ci-après.

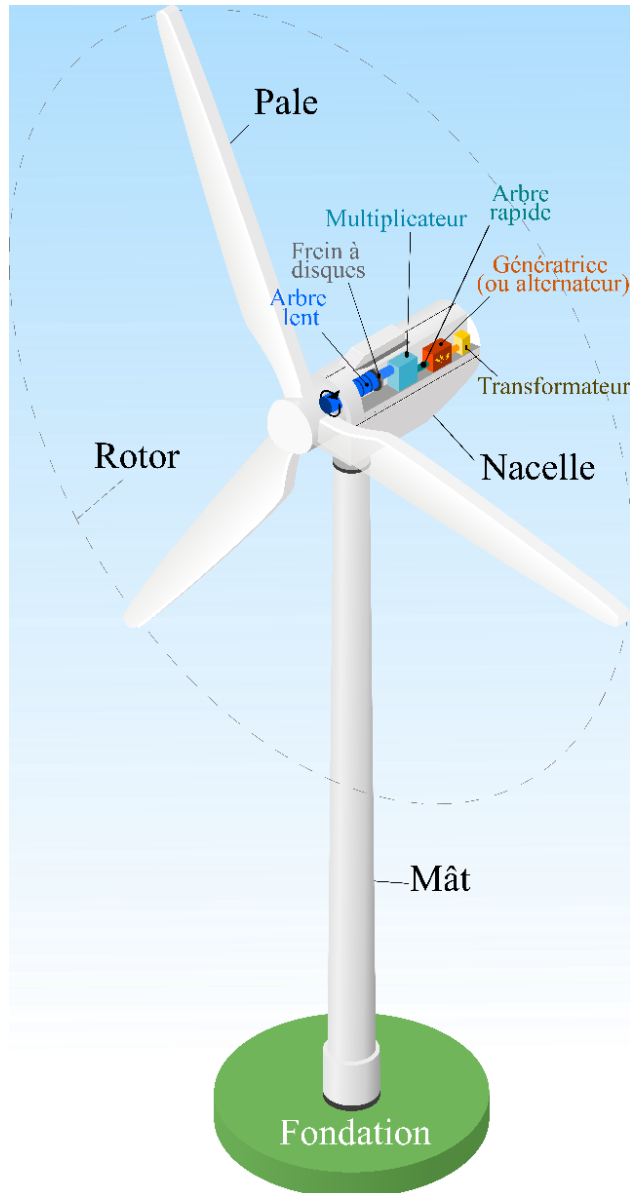
Carte 3 : Le projet de parc éolien et ses aménagements



### 4.2.1. Les éoliennes

#### ■ Principe de fonctionnement d'une éolienne

Figure 3 : Schéma d'une éolienne



Une éolienne, ou aérogénérateur, permet de transformer l'énergie cinétique du vent en énergie électrique, en créant un mouvement rotatif qui actionne une génératrice électrique. Dès que le vent atteint une vitesse de l'ordre de 10 km/h (3 m/s = vents très faibles), les pales se mettent en mouvement.

Elles entraînent dans leur mouvement le multiplicateur et la génératrice électrique contenus dans la nacelle, qui produit alors un courant électrique alternatif. La puissance électrique délivrée par la génératrice augmente avec la vitesse de vent. Toutefois, pour des vitesses de vent supérieures à 50 km/h (14 m/s), l'éolienne atteint sa puissance maximale.

Un anémomètre, servant à mesurer la vitesse du vent et une girouette identifiant la direction du vent, commandent en permanence le fonctionnement de l'éolienne, de sorte que celle-ci soit toujours orientée perpendiculairement à l'axe du vent. L'anémomètre joue également un rôle sécuritaire. Lorsqu'un vent trop fort est détecté (au-delà de 90 km/h soit 25 m/s), un mécanisme interne permet d'interrompre la production d'électricité en disposant les pales « en drapeau », c'est-à-dire parallèlement à la direction du vent (principe aérodynamique), et si nécessaire permet d'arrêter la rotation des pales (freins mécaniques).



■ Caractéristiques techniques des éoliennes utilisées :

Deux hypothèses d'implantations sont possibles sur ce projet, la première en VESTAS-V150 et la seconde en NORDEX-N149. Leurs caractéristiques techniques sont présentées sur le tableau qui suit :

Tableau 3 : Caractéristiques techniques des éoliennes

<b>Type d'éolienne</b>	VESTAS V150
<b>Puissance nominale de l'aérogénérateur</b>	4.2 MW (4200 kW)
<b>Type de mât</b>	Mât tubulaire en acier avec monte-charge
<b>Diamètre du mât (base)</b>	5 m
<b>Hauteur du mat</b>	105 m
<b>Diamètre du rotor</b>	150 m
<b>Longueur des pales</b>	73.66 m
<b>Hauteur totale de l'éolienne</b>	180 m
<b>Fondations</b>	2 à 3m de profondeur 20 à 24m de diamètre*

*\*Valeurs théoriques à préciser lors des études géotechniques réalisées en phase pré-construction*

<b>Type d'éolienne</b>	NORDEX-N149
<b>Puissance nominale de l'aérogénérateur</b>	4.5 MW (4500 kW)
<b>Type de mât</b>	Mât tubulaire en acier avec monte-charge
<b>Diamètre du mât (base)</b>	5 m
<b>Hauteur du mat</b>	104.7 m
<b>Diamètre du rotor</b>	149.1 m
<b>Longueur des pales</b>	72.4 m
<b>Hauteur totale de l'éolienne</b>	180 m
<b>Fondations</b>	2 à 3m de profondeur 20 à 24m de diamètre*

*\*Valeurs théoriques à préciser lors des études géotechniques réalisées en phase pré-construction*

Figure 4 : Plan d'élevation VESTAS - V150 - 4.2MW

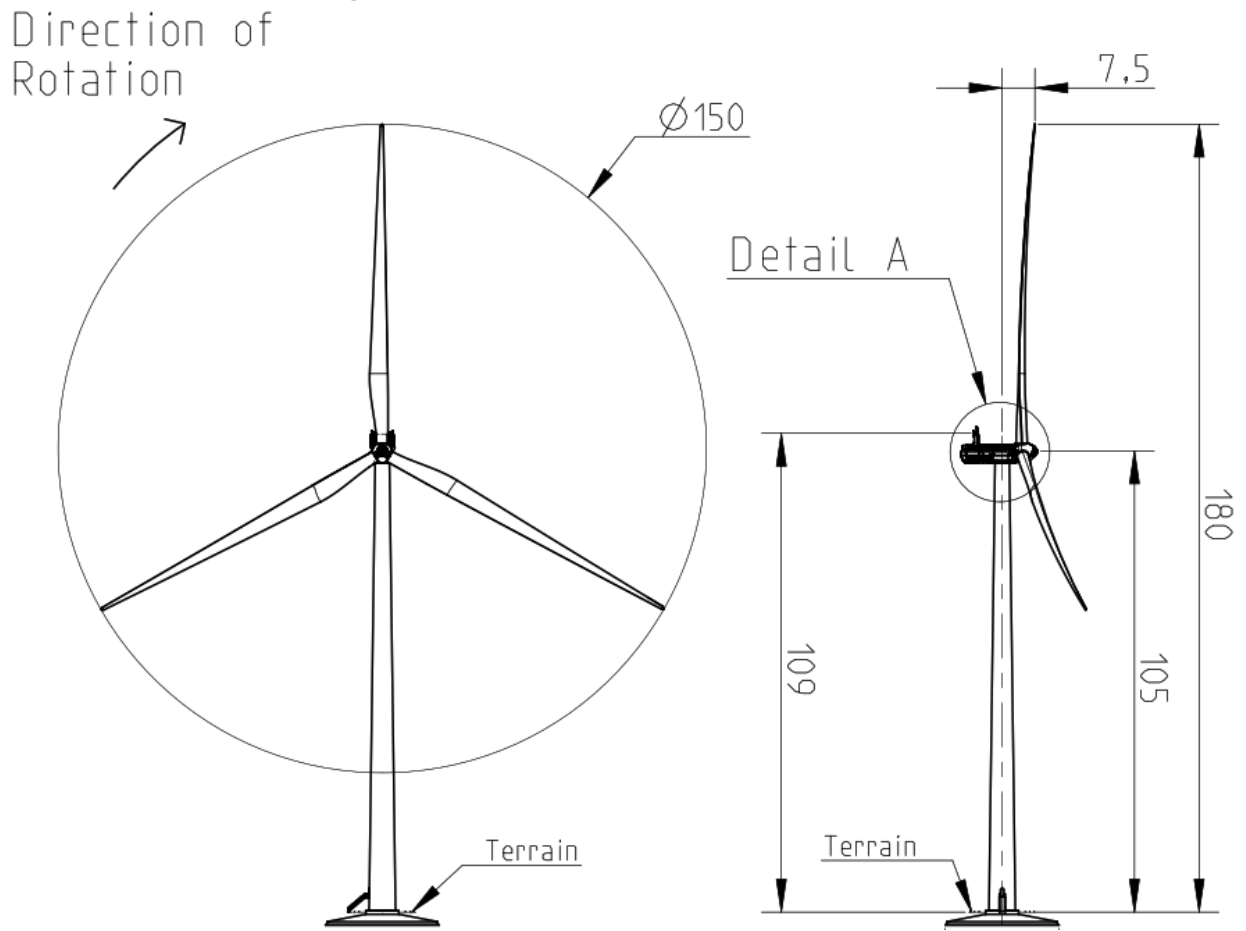
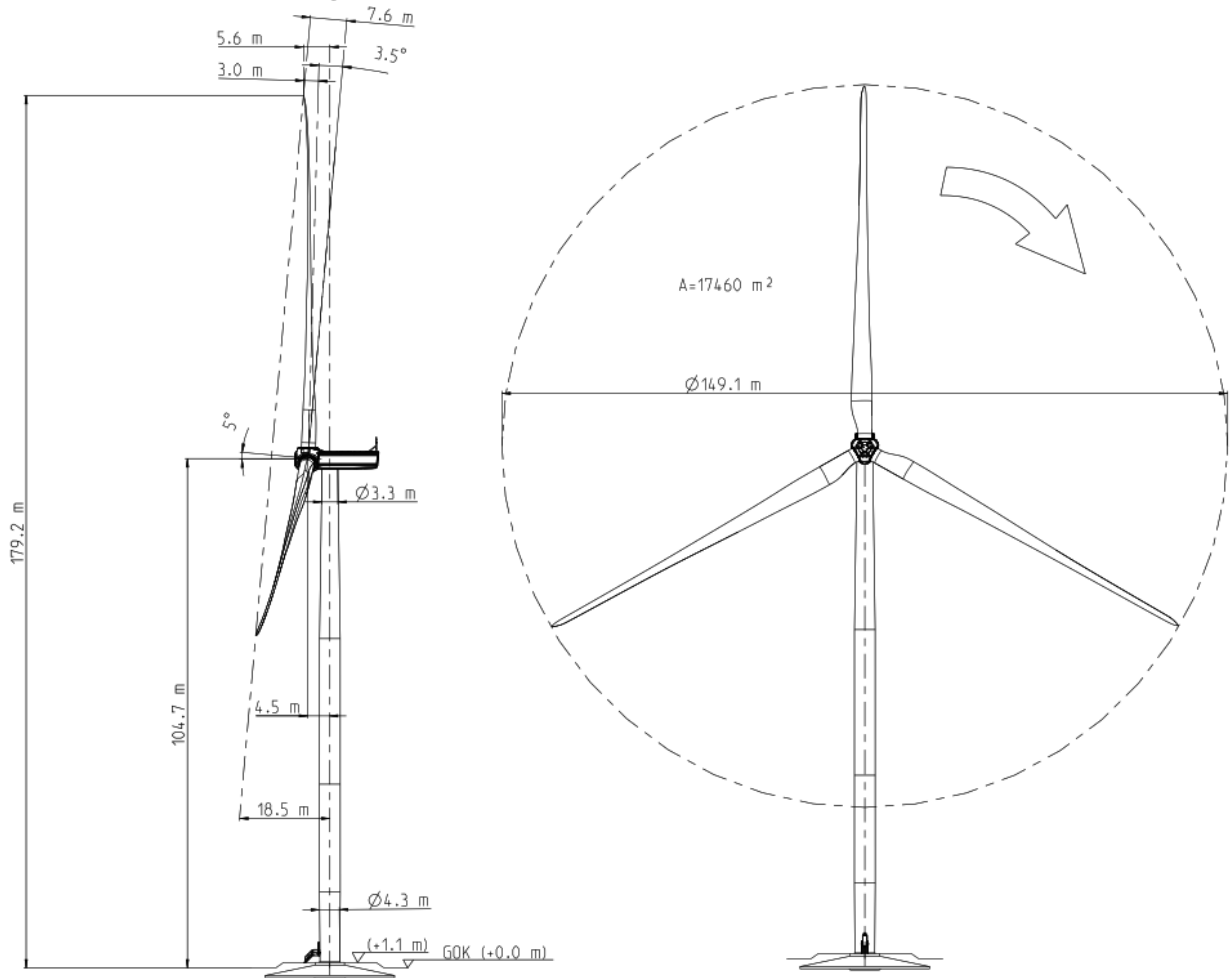


Figure 5 : Plan d'élevation NORDEX - N149 - 4.5MW



#### 4.2.2. L'armoire de coupure :

L'armoire de coupure est un local technique ayant pour vocation d'accueillir tout l'appareillage électrique permettant d'assurer la protection et le comptage du parc éolien. On peut définir l'armoire de coupure comme l'interface entre le parc éolien et le réseau de distribution.

Dans le cadre du projet de la Ferme éolienne de Montguérin, deux armoires de coupure seront installées l'une à proximité de l'éolienne E3 et la seconde entre l'éolienne E4 et E5. Ces armoires seront composées de compteurs électriques, de cellules de protection, de sectionneurs et de filtres électriques.

La tension réduite de ces équipements (20 000 volts) n'entraîne pas de risque magnétique important. Son impact est donc globalement limité à son emprise au sol de 9 m<sup>2</sup> (3 m x 3 m).

Dans le but d'assurer une meilleure intégration du projet dans le paysage, les armoires de coupure seront dotées d'un crépissage vert olive.

Figure 6 : Exemple d'armoire de coupure



#### 4.2.3. Les voies d'accès

Afin d'acheminer les différents composants des aérogénérateurs et d'en assurer le montage, les accès doivent permettre le passage d'engins de transport et de levage importants. Ceci est valable en phase construction et démantèlement du parc mais aussi pendant sa phase d'exploitation (entretien). En ce qui concerne la dimension et la longueur de ces voies, la société pratique la politique de « moindre emprise » en utilisant uniquement les surfaces strictement nécessaires à l'accès et à l'entretien des installations. L'utilisation des chemins existants est privilégiée lorsque cela est possible. Ces chemins devront avoir des dimensions (largeur, pente) et une structure suffisante pour permettre le passage des engins et des véhicules. A cette fin, des travaux de reprofilage et de renforcement des voies d'accès (ex : gravillonnage des chemins en terre) pourront être envisagés.

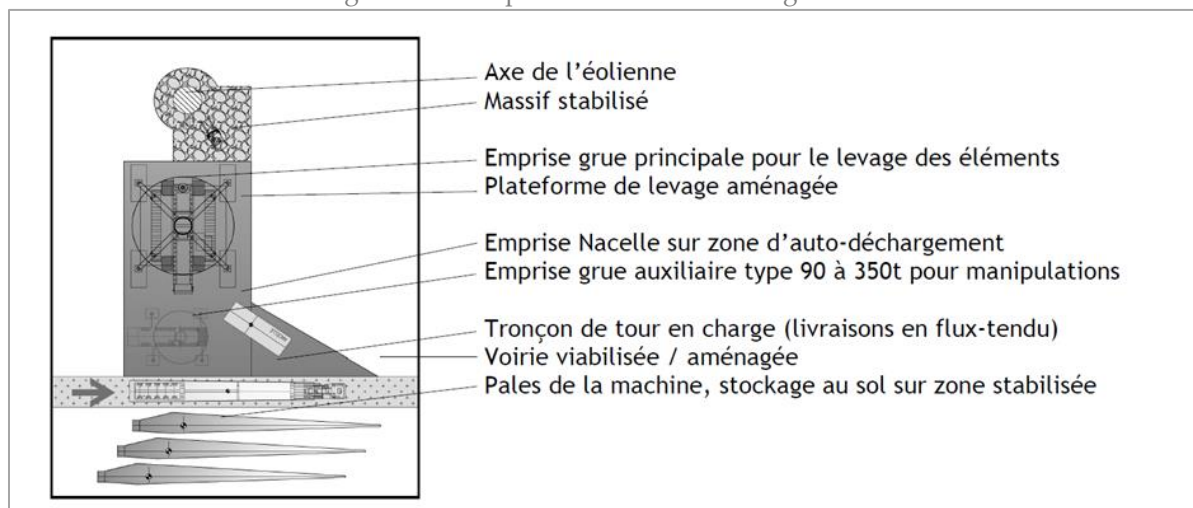
Carte 4 : Voie d'accès et sens de circulation



#### 4.2.4. Aire d'évolution des engins, de montage et de maintenance

La réalisation d'aires d'évolution des engins est nécessaire pour assurer une assise stable des grues pendant le montage des éoliennes et pour les travaux de maintenance durant toute la période d'exploitation. Ces aires, d'environ 13 171 m<sup>2</sup>, s'inscriront dans le prolongement des chemins d'accès. Leur revêtement sera identique à celui des voies d'accès. Là encore, la politique de la « moindre emprise » a été appliquée avec des surfaces utilisées.

Figure 7 : Exemple d'une aire de montage Vestas



#### 4.2.5. Surfaces consommées par le projet

Le tableau ci-dessous regroupe l'ensemble des surfaces consommées par le projet éolien :

Tableau 4 : Surface consommées par le projet

Aménagement	Surface aire maintenance (m <sup>2</sup> )	Chemins d'accès à créer (m <sup>2</sup> )	Chemins à renforcer (m <sup>2</sup> )	Surface pans coupés (m <sup>2</sup> )	Surface totale créée en m <sup>2</sup> (hors chemins à renforcer)
E1	2 156	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dont 16 900 m<sup>2</sup> de chemins renforcés et desservant le parc éolien du Canton de Bonneval)</li> <li>Dont 10 709 m<sup>2</sup> de chemins en terre</li> </ul>	1 142	3 298
E2	2 609	1 435		498	4 542
E3	2 609	315		1 634	4 558
E4	2 609	989		994	4 592
E5	3 188	-		-	3 188
ACM1	9	-		-	9
ACM2	9	-		-	9
<b>Total du projet</b>	<b>13 189</b>	<b>2 739</b>	<b>27 609</b>	<b>4 268</b>	<b>20 196</b>

La surface consommée totale du projet est de 20 196 m<sup>2</sup> soit près de 2,02 ha. Le territoire de Neuvy-en-dunois est en grande partie agricole. Au total, la superficie de la commune atteint environ 25,9 km<sup>2</sup> et selon le site de l'AGRESTE, les surfaces agricoles utiles représentent 2 896 ha, ce qui est supérieur à la superficie globale de la commune. La surface consommée représente 0,07% de la SAU de la commune.

#### 4.2.6. Le réseau d'évacuation de l'électricité

En France, la distribution d'électricité est un service public qui relève des compétences des collectivités locales. Celles-ci sont propriétaires du réseau de distribution, mais elles en confient la gestion à ENEDIS (ou à une régie locale), dans le cadre d'une délégation de service public. Par cette délégation, ENEDIS remplit les missions de service public liées à la distribution de l'électricité, il est le gestionnaire du réseau public de distribution de l'électricité.

La Ferme éolienne de Montguérin sera raccordée au poste source du Bois Paillet construit sur la commune des Villages Vovéens par la société Volkswind. Le tracé potentiel du raccordement externe représente une distance d'environ 11,4km. Deux armoires de coupure aux dimensions de 3x3 mètres seront disposées à proximité de l'éolienne E1 (ACM1) et à proximité des éoliennes E4 et E5 (ACM2).

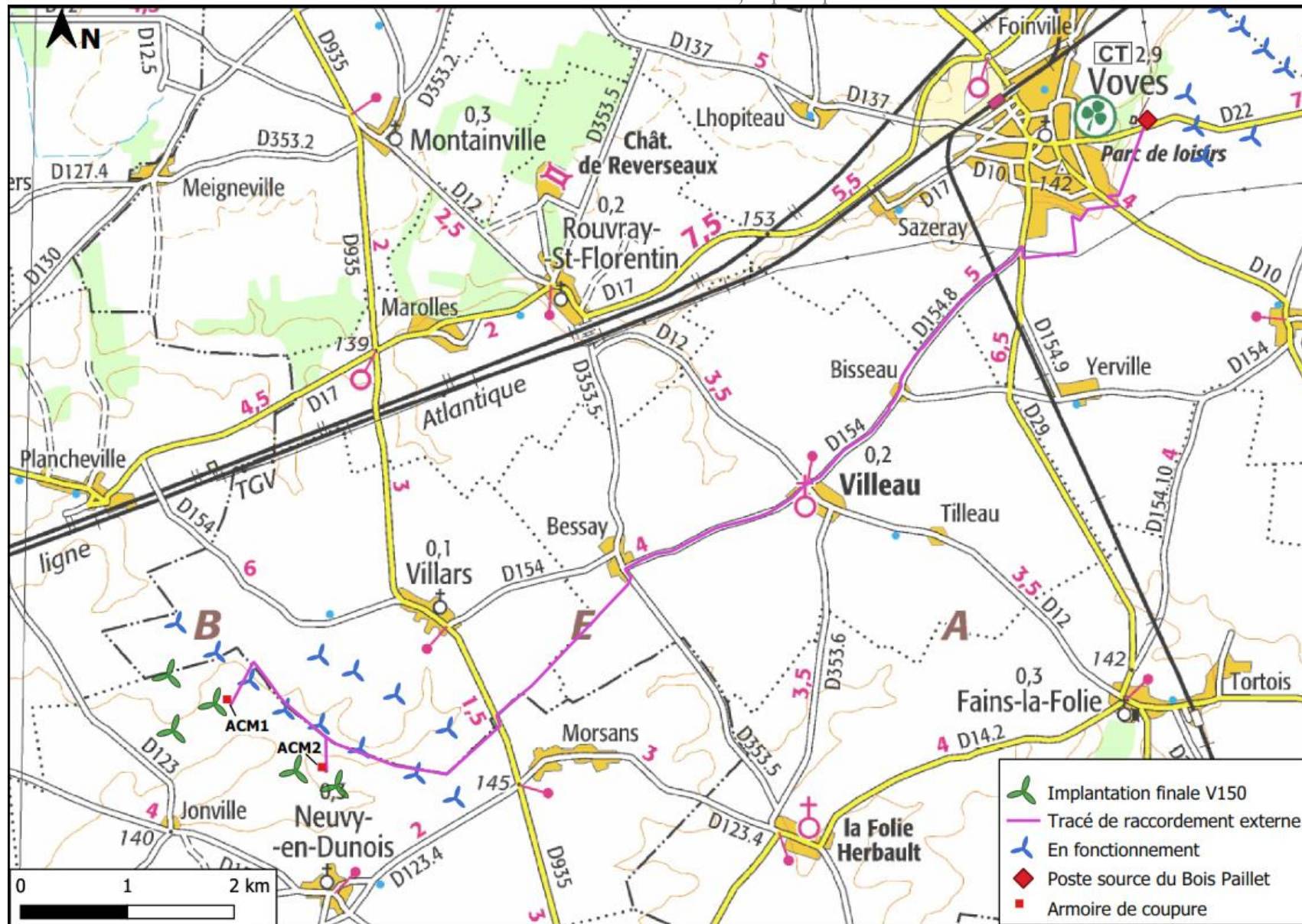
Le choix d'un raccordement en poste « privé » s'explique par la saturation des postes sources environnant. Une révision du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des ENR (S3RENr) est en cours d'élaboration afin de répondre aux besoins de raccordement sur la région Centre-Val de Loire. Néanmoins, le temps de réalisation de l'augmentation des capacités de raccordement ne permettra pas de répondre à l'urgence des besoins en raccordement des projets développés par la société Volkswind. Le Poste du Bois Paillet permet actuellement le raccordement de la Ferme éolienne du Bois Elie et de la Ferme éolienne des Aiguillettes, et permettra le raccordement de la Ferme éolienne de Montguérin.

**La proposition présentée dans cette partie est une supposition et ne peut être conçu comme un engagement de la part du pétitionnaire.**

Le tracé supposé du raccordement externe (voir carte ci-dessous) emprunte des parcelles privées puis des voies de circulation existantes (chemins ruraux et accotement de routes départementales) sur une longueur totale de 12,8 km pour relier les armoires de coupure au poste source de Bois Paillet sur la commune des Villages Vovéens. La traversée des centres bourgs sera évitée autant que possible. Il ne traverse aucune zone protégée réglementairement et il est localisé sur des zones anthropisées (grande culture, circulation automobile, fauchage régulier, salage, ...).

Le câble est enterré. L'impact du raccordement est limité à la seule période des travaux. Il sera mis en place en grande culture et le long des voies ce qui impacte faiblement les habitats, la flore et la faune.

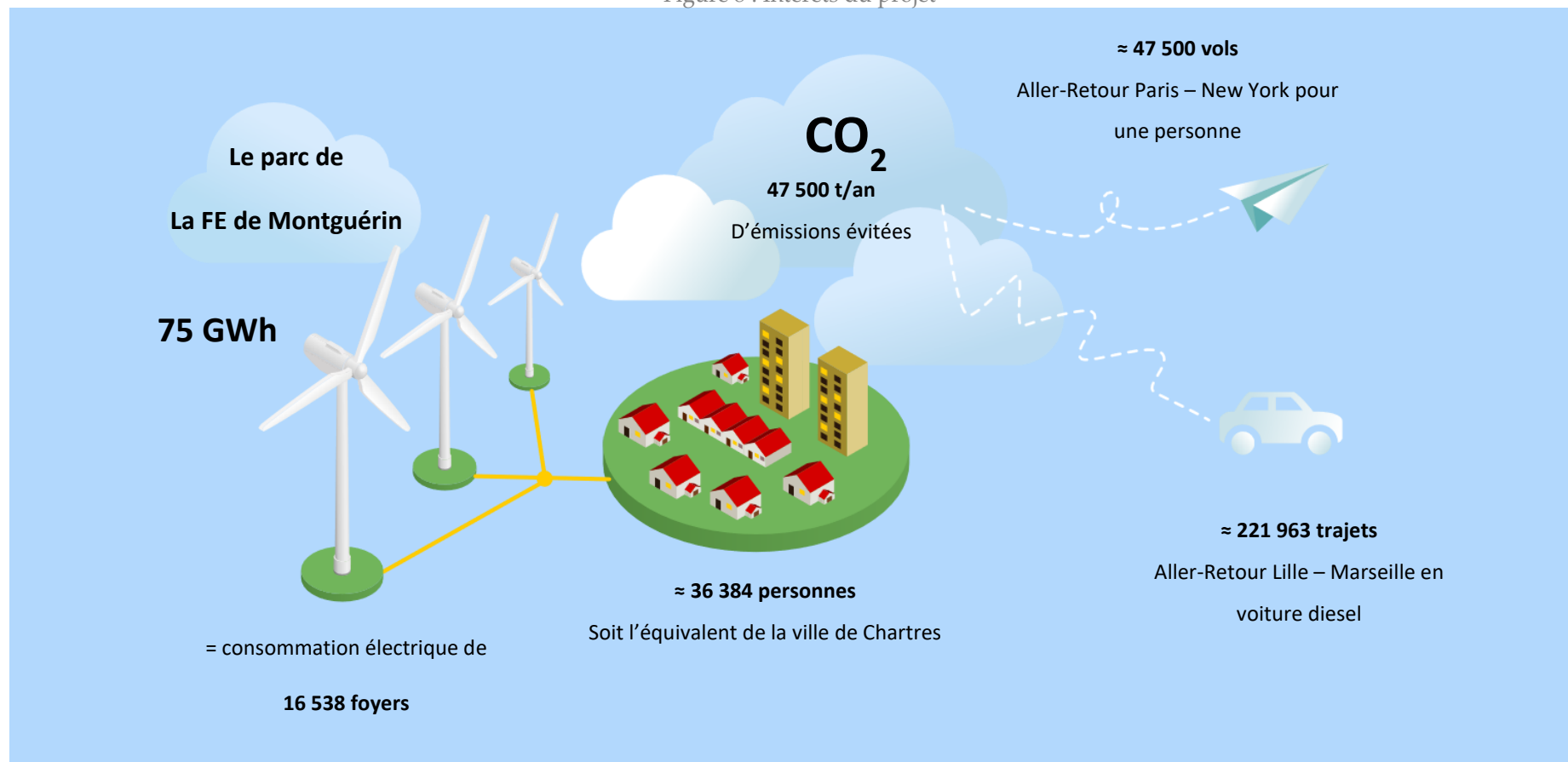
Carte 5 : Estimation du tracé de raccordement externe jusqu'au poste source de Bois-Paillet





### 4.3. Intérêts du projet de la Ferme Eolienne de Montguérin :

Figure 8 : Intérêts du projet



■ Estimation des retombées économiques du projet :

± 315 000 €/an au total de recettes fiscales pour l'ensemble des collectivités locales

Dont ± 231 000 €/an au total de recettes fiscales pour le bloc communal (EPCI et commune)

## 5. Etude d'impact

L'étude d'impact, réalisée dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale, a pour objet d'analyser, au regard des critères environnementaux, l'impact de la création de la Ferme éolienne de Montguérin, composé de 5 éoliennes, sur la commune de Neuvy-en-Dunois. Les 3 volets principaux de l'étude d'impact sont : le milieu naturel, sonore ainsi que le paysage et le patrimoine. L'état initial, les impacts et les mesures de ces 3 volets sont synthétisés ci-dessous.

La légende présentée ci-après sera utilisée pour l'ensemble des tableaux de synthèse contenu dans les paragraphes « impacts et mesures » développés dans les pages suivantes.

Tableau 5 : Echelle de la synthèse des impacts, des mesures et des impacts résiduels

Intensité de l'impact	
Niveaux	Code couleur
Très fort	
Fort	
Modéré	
Faible	
Négligeable / Nul	
Positif	
Durée de l'impact	
Période	Abréviation
Court : 0 à 1 an	C
Moyen : 1 à 5 ans	M
Long : de 5 ans au démantèlement du parc	Lg
Type de mesure	
Caractéristique	Abréviation
Choix de l'implantation	CI
Evitement	E
Réduction	R
Compensation	C
Accompagnement	A
Suivi	S

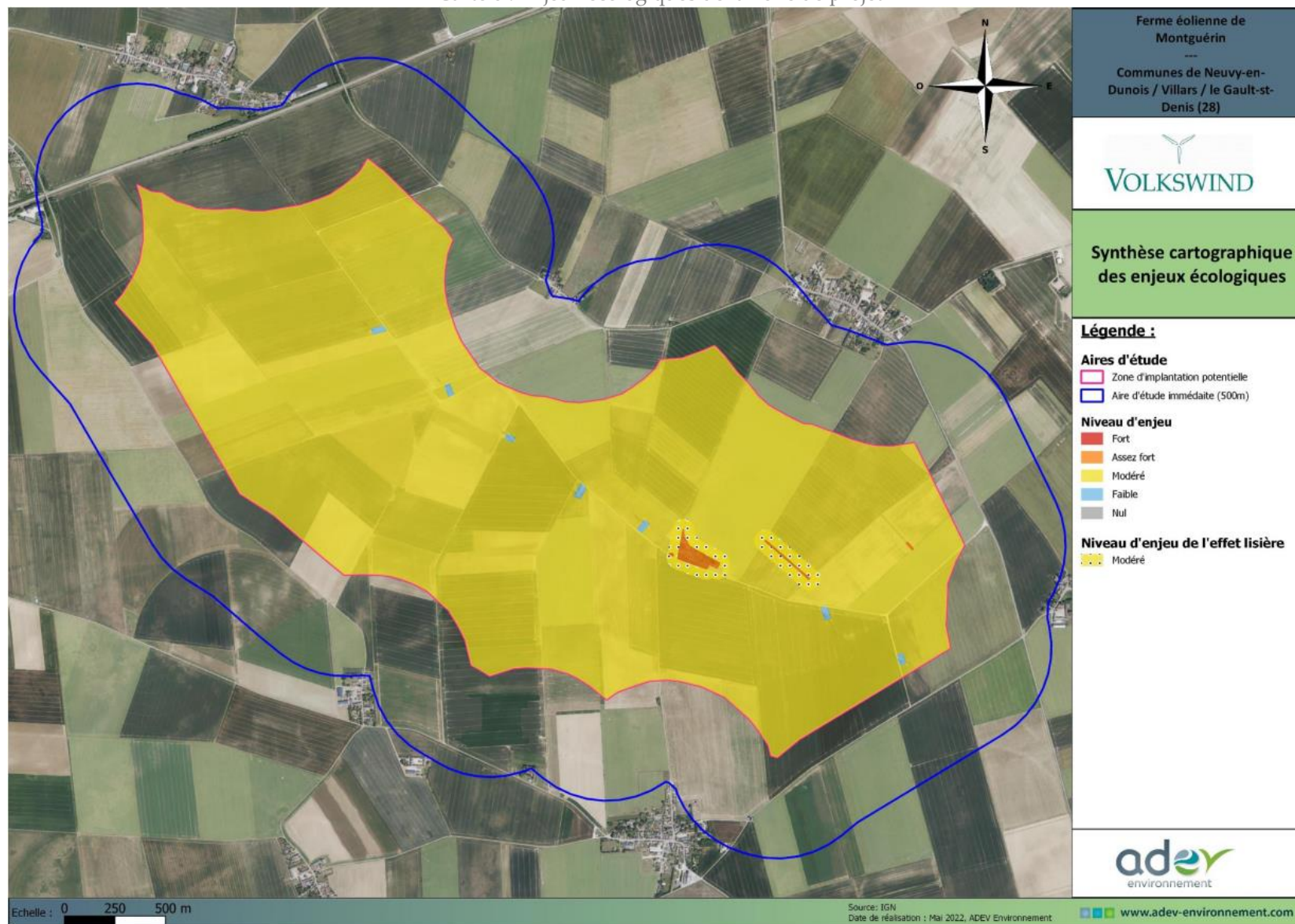
## 5.1. Milieu naturel

### 5.1.1. Etat initial

Tableau 6 : Synthèse de l'état initial du milieu naturel

Thème	Etat initial	Contraintes
	<b>Milieu naturel</b>	
	<p>La ZIP, l'aire d'étude immédiate et rapprochée ne recourent aucun zonage réglementaire ni aucune ZNIEFF. Aucune zone humide n'a été identifiée. La ZIP est constituée de grandes cultures avec une quasi-absence d'habitats favorables (haies, friches, jachères...). La zone de projet présente un enjeu global modéré. 62 espèces d'oiseaux ont été recensées (enjeu modéré). 15 espèces de chiroptères ont été relevées (enjeu faible sur une grande majorité de la zone de projet, à l'exception d'une friche et d'une haie).</p>	<p>Le projet devra intégrer les enjeux en phase travaux (sur la base de la patrimonialité sur le site et de leurs possibilités de trouver des habitats de substitution à proximité immédiate) et des enjeux en phase d'exploitation (sur la base de la vulnérabilité des espèces au regard des risques d'impacts directs ou indirects).</p>

Carte 6 : Enjeux écologiques de la zone de projet



5.1.2. Impacts et mesures

Tableau 7 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du milieu naturel

Site de Montguérin	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
<b>Milieu naturel</b>					
Flore et habitats	Destruction des habitats	Faible	E1 : Choix du site d'implantation E2 : Choix d'une variante d'implantation moins impactante pour la faune et la flore R3 : Réduction de la superficie de chemins d'accès créés	Négligeable	Lg
Avifaune	Destruction des habitats Destruction d'individus Dérangement et perte d'habitat Risque de collision	Négligeable à Fort	E1 : Choix du site d'implantation E2 : Choix d'une variante d'implantation moins impactante pour la faune et la Flore R1 : Réduction du mitage par le choix d'implantation R2 : Phasage de travaux R3 : Réduction de la superficie de chemin d'accès créés. R4 : Entretien aux abords des éoliennes (chemins d'accès, plateformes) R6 : Enfouissement des câbles électriques inter-éoliens.	Négligeable à Faible	Lg

			<p>R7 : Plan de régulation des éoliennes (arrêt des éoliennes la nuit en période de migration des chiroptères, favorable également aux oiseaux)</p> <p>A1 : Sensibilisation des agriculteurs</p> <p>A2 : Suivi de la nidification des busards et protection des nichées</p> <p>S1 : Suivi écologique en phase travaux</p> <p>S2 : Suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris</p> <p>S4 : Suivi spécifique de l'avifaune</p>		
Chiroptères	<p>Risque de mortalité (collision, barotraumatisme)</p> <p>Perte d'habitat lié au dérangement (habitat de chasse peu favorable)</p> <p>Effet barrière</p>	Modéré	<p>E1 : Choix du site d'implantation</p> <p>E2 : Choix d'une variante d'implantation moins impactante pour la faune et la flore</p> <p>R1 : Réduction du mitage par le choix d'implantation</p> <p>R4 : Entretien aux abords des éoliennes (chemins d'accès, plateformes)</p> <p>R5 : Adaptation de l'éclairage du parc éolien</p>	Négligeable	Lg

			<p>R6 : Enfouissement des câbles électriques inter-éoliens</p> <p>R7 : Plan de régulation des éoliennes (bridage)</p> <p>S2 : Suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris</p> <p>S3 : Suivi d'activité en altitude</p>		
Autre faune	<p>Destruction d'habitat</p> <p>Destruction d'individus</p> <p>Dérangement</p> <p>Collision</p>	Négligeable à Nul	<p>E1 : Choix du site d'implantation</p> <p>E2 : Choix d'une variante d'implantation moins impactante pour la faune et la flore.</p> <p>R1 : Réduction de la superficie de chemin d'accès créés.</p> <p>R2 : Phasage de travaux.</p> <p>R6 : Enfouissement des câbles électriques inter-éoliens</p>	Négligeable à Nul	Lg

## 5.2. Paysage et patrimoine

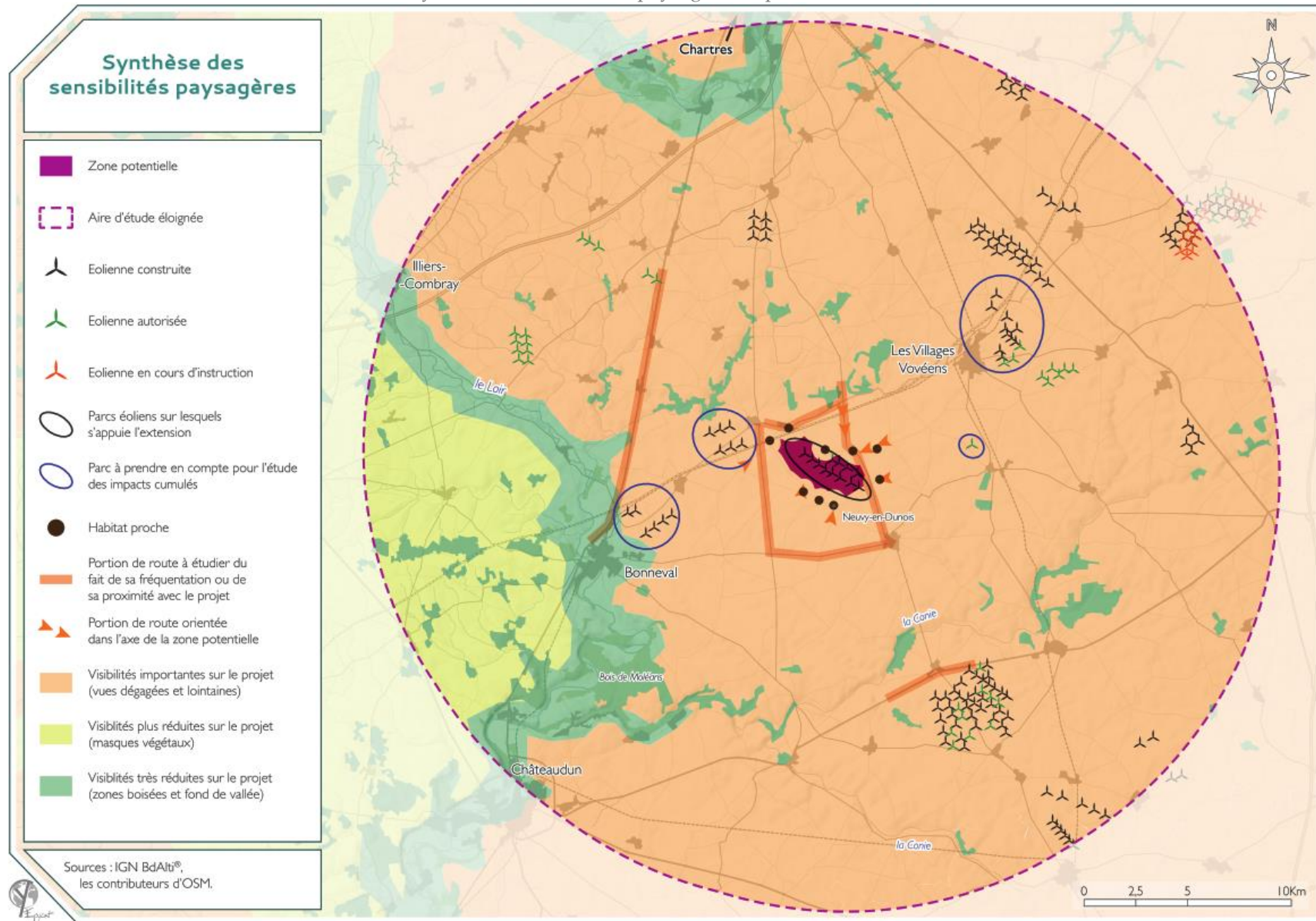
### 5.2.1. Etat initial

Tableau 8 : Synthèse de l'état initial du paysage et du patrimoine

Thème	Etat initial	Contraintes
<b>Paysage et patrimoine</b>		
	La zone d'implantation potentielle est située dans l'unité paysagère de la Beauce, caractérisée par des plaines de cultures composées de grandes cultures. 58 monuments historiques classés et/ou inscrits sont localisés dans le périmètre éloigné. 12 éoliennes sont présentes sur la zone de projet.	Grande plaine de Beauce permettant des vues très ouvertes du fait de la platitude du relief. Implantation à adapter à ces sensibilités



Carte 7 : Synthèse des sensibilités paysagères et patrimoniales du territoire

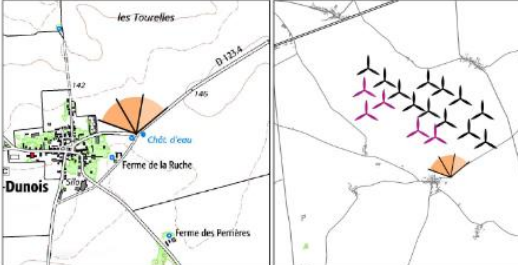


5.2.2. Impacts et mesures

Tableau 9 : Synthèse des impacts et mesures du projet au regard du paysage et du patrimoine

Site de Montguérin	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
<b>Paysage et patrimoine</b>					
Paysage	Visibilité sur la Ferme éolienne Covisibilité avec la Ferme éolienne	Nul à Fort	Ep1 : Choix du site d'implantation Ep2 : Choix d'une variante d'implantation moins impactante Rp1 : Mise en place d'armoire de coupure Rp2 : Coloris « vert olive ». (Pour les armoires de coupure pour une meilleure intégration paysagère) Rp3 : Synchronisation du balisage lumineux avec le parc existant Ap1 : Contribution à l'aménagement du bourg de Neuvy-en-Dunois. Ap2 : Panneau d'information	Nul à Modéré	Lg
Patrimoine		Nul à Modéré		Nul à Modéré	
Impacts cumulés		Nul à Faible		Nul à Faible	

Figure 9 : Extrait photomontage vue depuis la sortie de Neuvy-en-Dunois sur la D123-4

I	Sortie de Neuvy-en-Dunois, D123-4	habitat proche, bourg à moins de 10 km	
<p><b>Analyse de l'état initial</b></p> <p>Ce point de vue permet d'apprécier les impacts du projet depuis la sortie de Neuvy-en-Dunois, habitat proche et bourg proche du projet.</p> <p>Le paysage est plan avec une dimension verticale produite par les éoliennes des parcs du Canton de Bonneval et de la Butte de Menonville. L'horizon est boisé.</p> <p>De nombreux parcs construits, accordés et en instructions sont visibles.</p>		<p>Coordonnées : 591883, 6790718                  Altitude : 145.2 m                  Azimut central : 350°                  Orientation : sud-est                  Prise de vue : 06/02/2020 - 11h43                  Hauteur de prise de vue : 170 cm                  Canon EOS 6D 24x36 mm                  Focale 50 mm                  Éoliennes modélisées : V150 - mât : 105 m                  Éolienne la plus proche : E05 : 1 km                  Éolienne la plus éloignée : E01 : 2.7 km</p>	

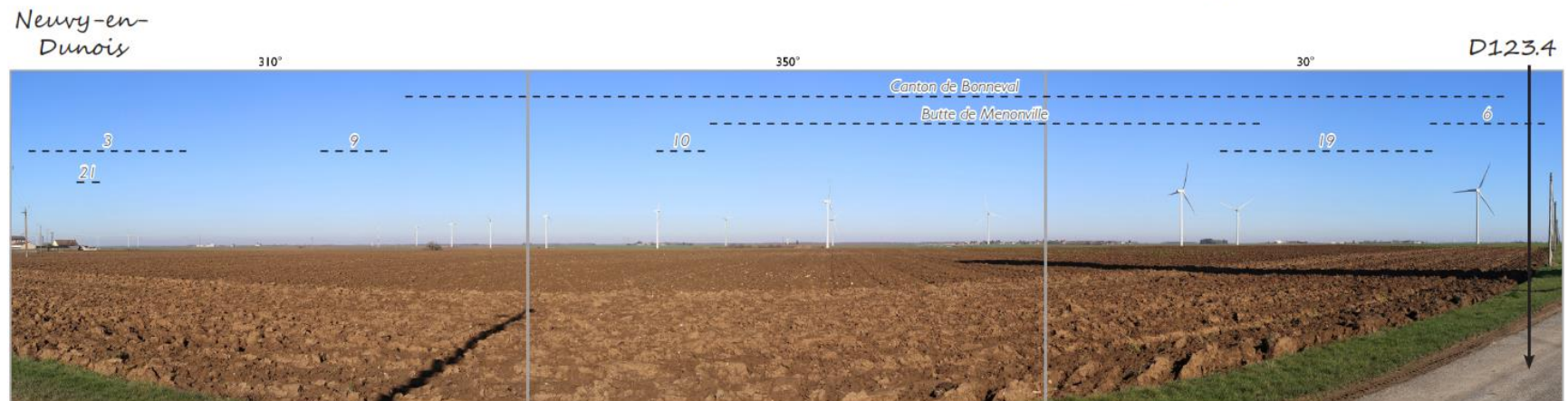


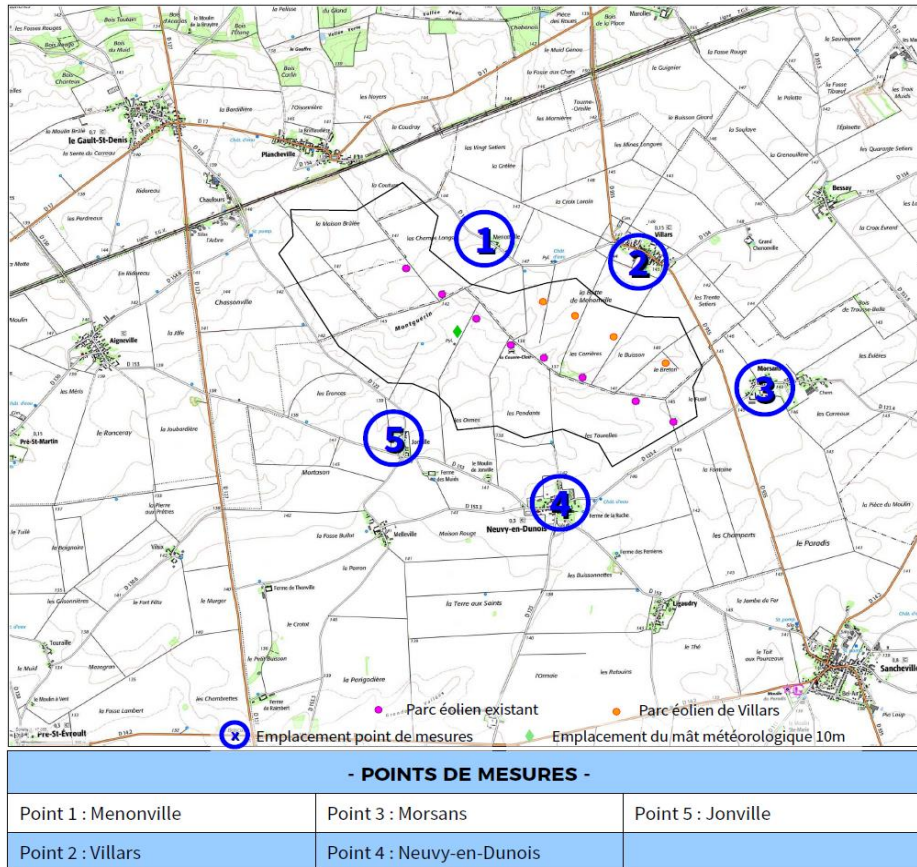
Fig. 83 : Frise photographique initiale (120°)



### 5.3. Milieu sonore

#### 5.3.1. Etat initial

6 points de mesure ont été réalisés au niveau des habitations les plus proches du projet :



Carte 8 : Localisation des points de mesures acoustiques

Tableau 10 : Synthèse de l'état initial du milieu sonore

Thème	Etat initial	Contraintes
<b>Milieu sonore</b>		
	La période diurne ne présente pas de risque de dépassement des seuils réglementaires. En revanche, on constate des risques de dépassement des seuils réglementaires pour la période nocturne par vent de secteur Sud-Ouest et Nord-Nord-Est.	Emergence réglementaire à respecter. Des plans de bridage seront proposés

### 5.3.2. Impacts et mesures

Tableau 11 : Synthèse des impacts et mesures du milieu sonore

Site de Montguérin	Nature de l'impact	Niveau de l'impact avant mesure	Mesures mises en œuvre	Niveau après mesure	Durée de l'impact résiduel
<b>Milieu sonore</b>					
Milieu sonore	Emergence sonore. Gêne des habitants	Fort	R : Eolienne avec mesure intégrée (capitonnage de la nacelle, profilé des pales, peignes). R : Plan de bridage. R : Eolienne avec mesure intégrée(peignes sur les pales, etc.). S : Suivi réglementaire post-implantation	Négligeable	Lg

■ Période diurne :

Quel que soit la direction de vent, un fonctionnement normal de l'ensemble des éoliennes est prévu en période diurne.

■ Période nocturne :

Tableau 12 : Plan de bridage acoustique

**Secteur Sud-Ouest / Période Nocturne (22h-07h)**

N149 4.0/4.5MW STE NUIT / SO	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s	8 m/s	9 m/s	10 m/s
E01			Mode 11	Mode 9	Mode 1			
E02			Mode 17	Mode 17	Mode 10	Mode 9		
E03			Mode 15	Mode 12	Mode 5			
E04			Mode 13	Mode 10	Mode 9	Mode 2		
E05			Mode 11	Mode 13	Mode 9	Mode 9		

**Secteur Nord-Nord-Est / Période Nocturne (22h-07h)**

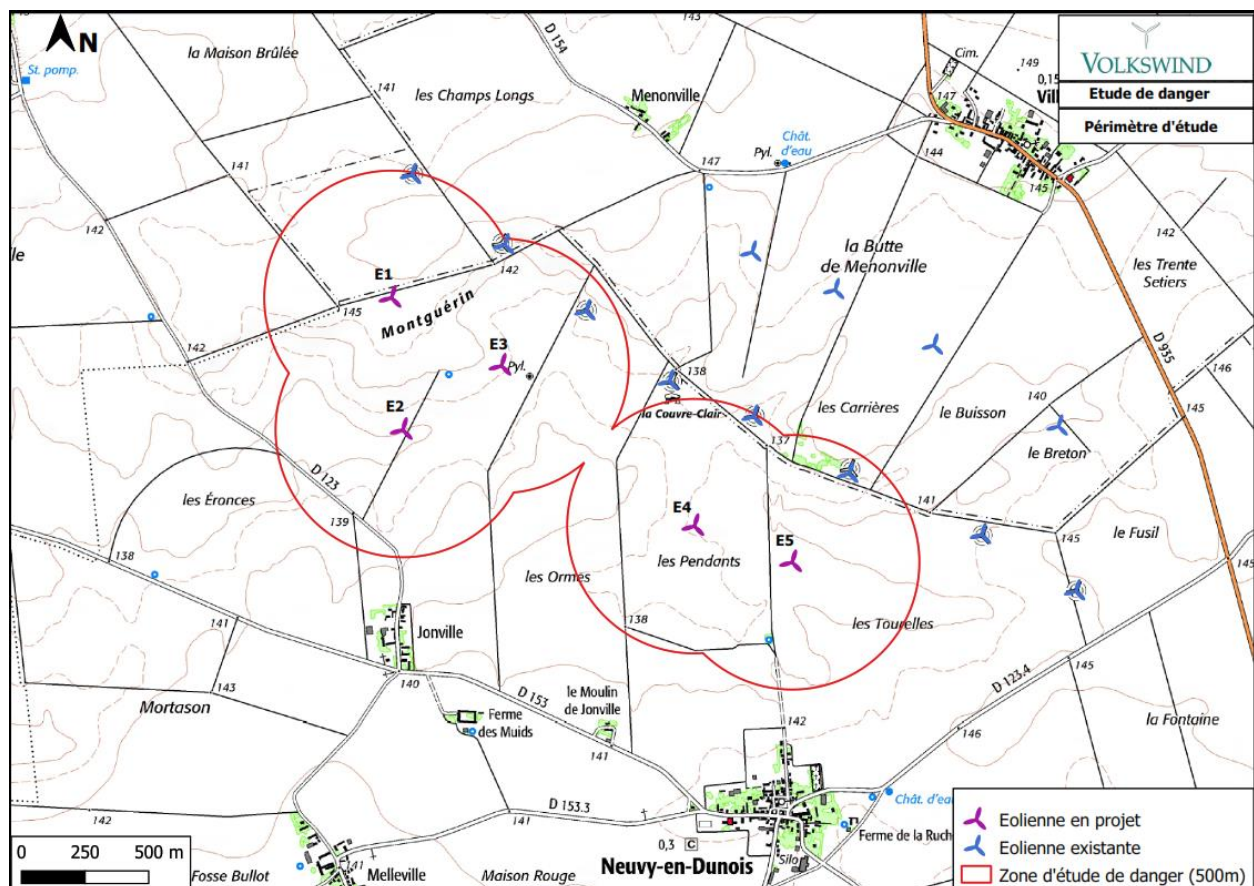
N149 4.0/4.5MW STE NUIT / NNE	3 m/s	4 m/s	5 m/s	6 m/s	7 m/s
E01				Mode 4	Mode 2
E02			Mode 12	Mode 9	Mode 9
E03				Mode 9	Mode 2
E04			Mode 10	Mode 9	Mode 9
E05			Mode 16	Mode 9	Mode 9

## 6. Etude de dangers

### 6.1. Présentation de l'étude

La présente étude de dangers a pour objet de rendre compte de l'examen effectué par la ferme éolienne de Montguérin pour caractériser, analyser, évaluer, prévenir et réduire les risques de ces installations, autant que technologiquement réalisable et économiquement acceptable, que leurs causes soient intrinsèques aux substances ou matières utilisées, liées aux procédés mis en œuvre ou dues à la proximité d'autres risques d'origine interne ou externe à l'installation.

Le « périmètre d'étude » est le périmètre autour du projet dans lequel sera étudié plus particulièrement les potentiels de dangers et risques associés identifiés dans le cadre de cette étude. Il correspond à la plus grande distance d'effet des scénarios développés dans la suite de l'étude. Chaque aire d'étude correspond à l'ensemble des points situés à une distance inférieure ou égale à 500 m à partir de l'emprise du mât de l'aérogénérateur. Cette distance équivaut à la distance d'effet retenue pour les phénomènes de projection d'élément de l'éolienne.



Carte 9 : Plan du projet et son périmètre d'étude

La probabilité qui est évaluée pour chaque scénario d'accident correspond à la probabilité qu'un événement redouté se produise sur l'éolienne (probabilité de départ) et non à la probabilité que cet événement produise un accident suite à la présence d'un véhicule ou d'une personne au point d'impact (probabilité d'atteinte).

L'ensemble de la méthode détaillée pour évaluer les paramètres des scénarios se trouve dans l'étude de dangers jointe au dossier de demande d'autorisation. Cette partie regroupe uniquement les résultats et conclusions de l'étude.

## 6.2. Résultats

Les niveaux de gravité et de probabilité pour chaque type de cible sont synthétisés dans le tableau suivant.

Scénario	Zone d'effet	Cinétique	Intensité	Probabilité	Gravité
Effondrement de l'éolienne	Rayon $\leq$ hauteur totale de l'éolienne en bout de pale, soit 180 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	D (rare)	Sérieux
Chute de glace	Rayon $\leq D/2$ = zone de survol = 75 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	A (courant)	Modérée
Chute d'éléments de l'éolienne	Rayon $\leq D/2$ = zone de survol = 75 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	C (improbable)	Modéré
Projection de pale ou de fragment de pale	Rayon = 500 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	D (rare)	Sérieux
Projection de glace	Rayon = $1,5 \times (H+2R)$ autour de l'éolienne = 382,5 m autour de l'éolienne	Rapide	Exposition modérée	B (probable)	Sérieux

Tableau 13 : Synthèse des risques et des paramètres associés pour l'ensemble des éoliennes

## 6.3. Synthèse de l'acceptabilité des risques

En s'appuyant sur les résultats précédents, la dernière étape de l'étude détaillée des risques consiste à déterminer l'acceptabilité des accidents potentiels pour chacun des phénomènes dangereux étudiés.

La matrice de criticité et la légende associée ci-après permettent d'évaluer le niveau de risque pour chacun des événements accidentels redoutés :



Niveau de risque	Couleur	Acceptabilité
Risque très faible		Acceptable
Risque faible		Acceptable
Risque important		Non acceptable

Tableau 14 : Légende de la matrice de criticité

Conséquence	Classe de Probabilité				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux		Effondrement de l'éolienne / Projection de pales ou fragments de pale		Projection de glace	
Modéré			Chute d'éléments		Chute de Glace

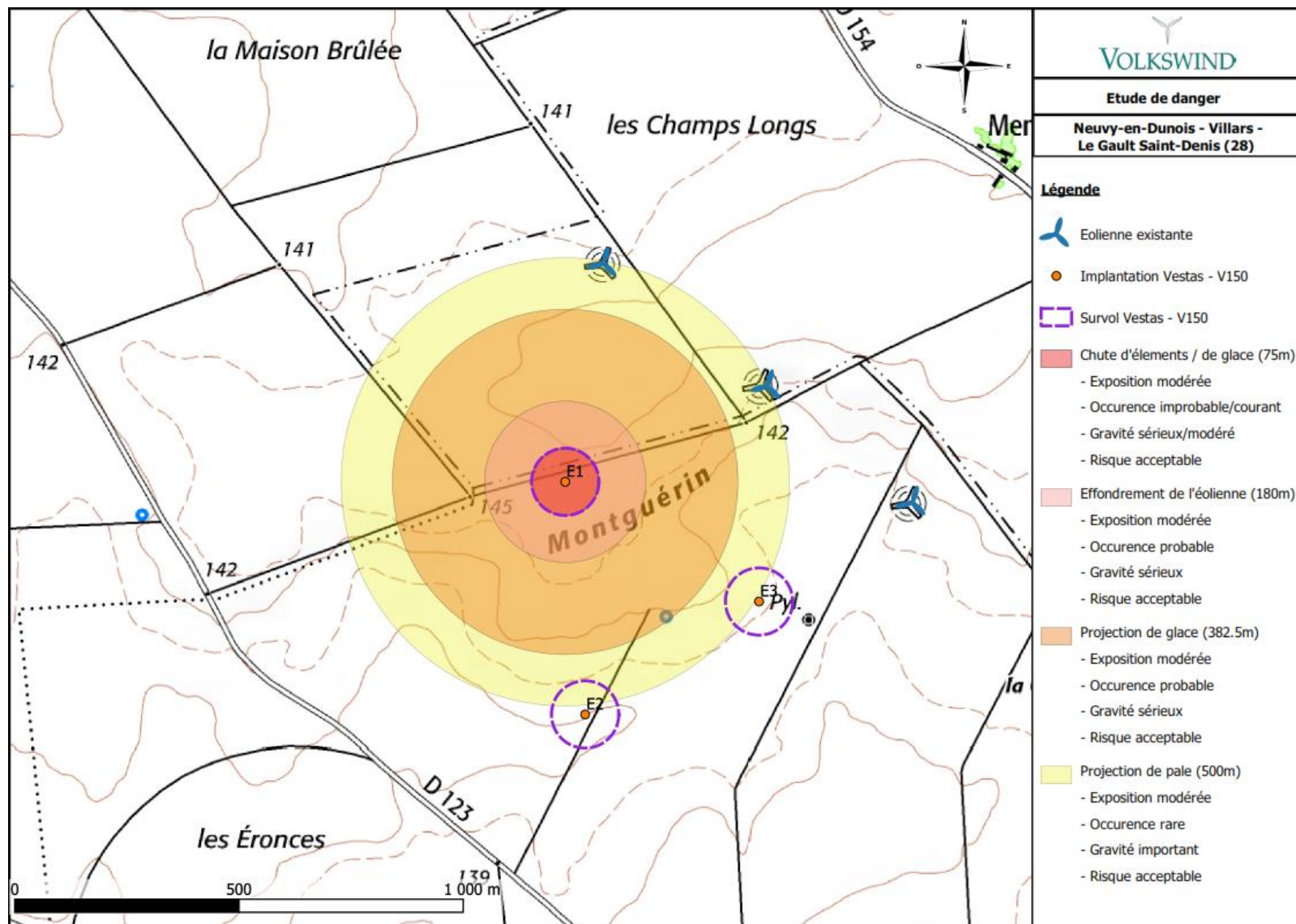
Tableau 15 : Matrice de criticité des différents scénarios

Au regard de la matrice complétée pour chacun des événements accidentels redoutés, il ressort que :

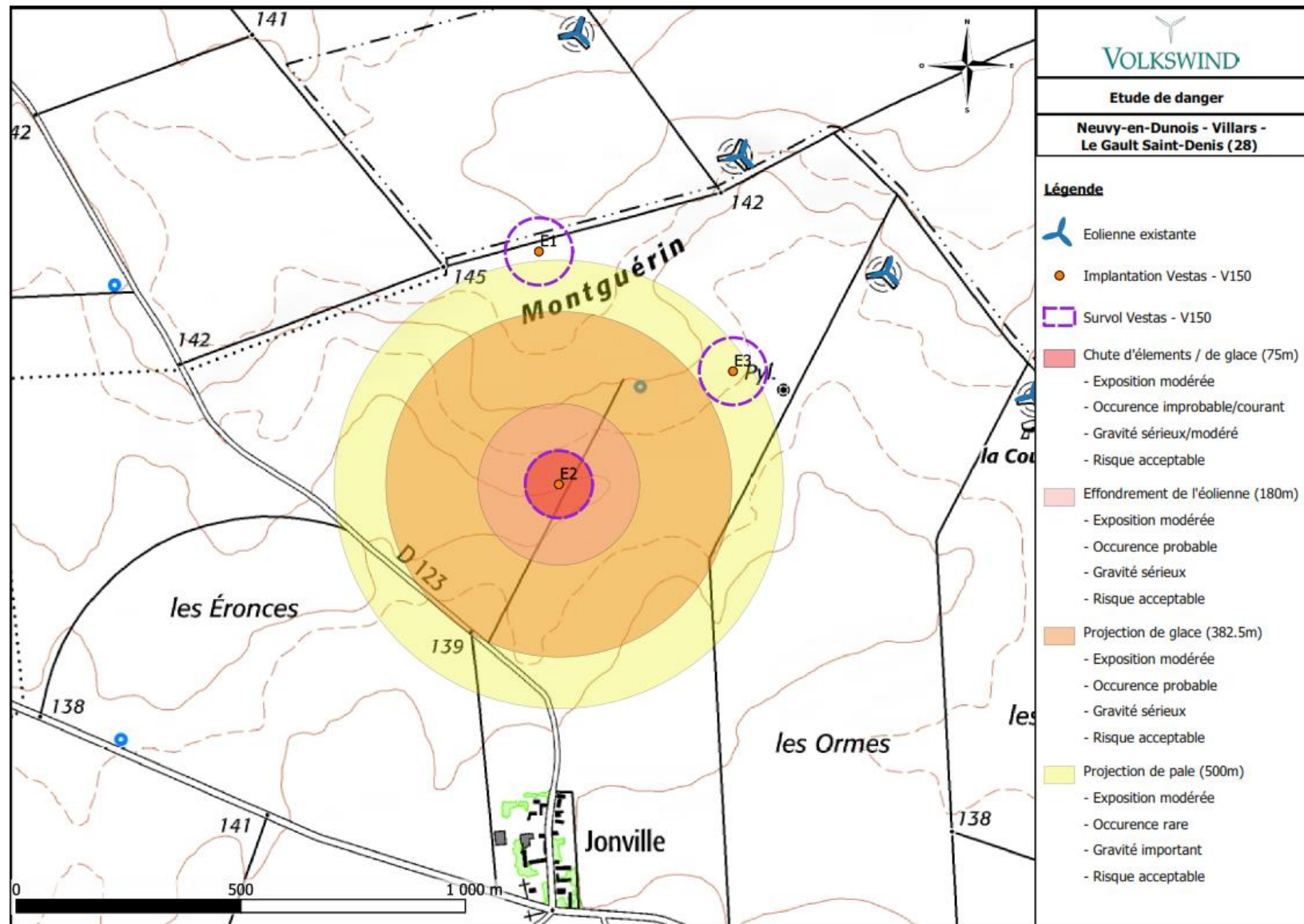
- aucun accident n'apparaît dans les cases rouges de la matrice, ce qui signifie qu'il n'existe aucun « risque important » et « non acceptable » ;
- certains accidents figurent en case jaune. Pour ces accidents, il convient de souligner que les fonctions de sécurité détaillées dans la partie **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**6 seront mises en place.

**Tous les phénomènes accidentels redoutés comportent donc un niveau de risque acceptable.**

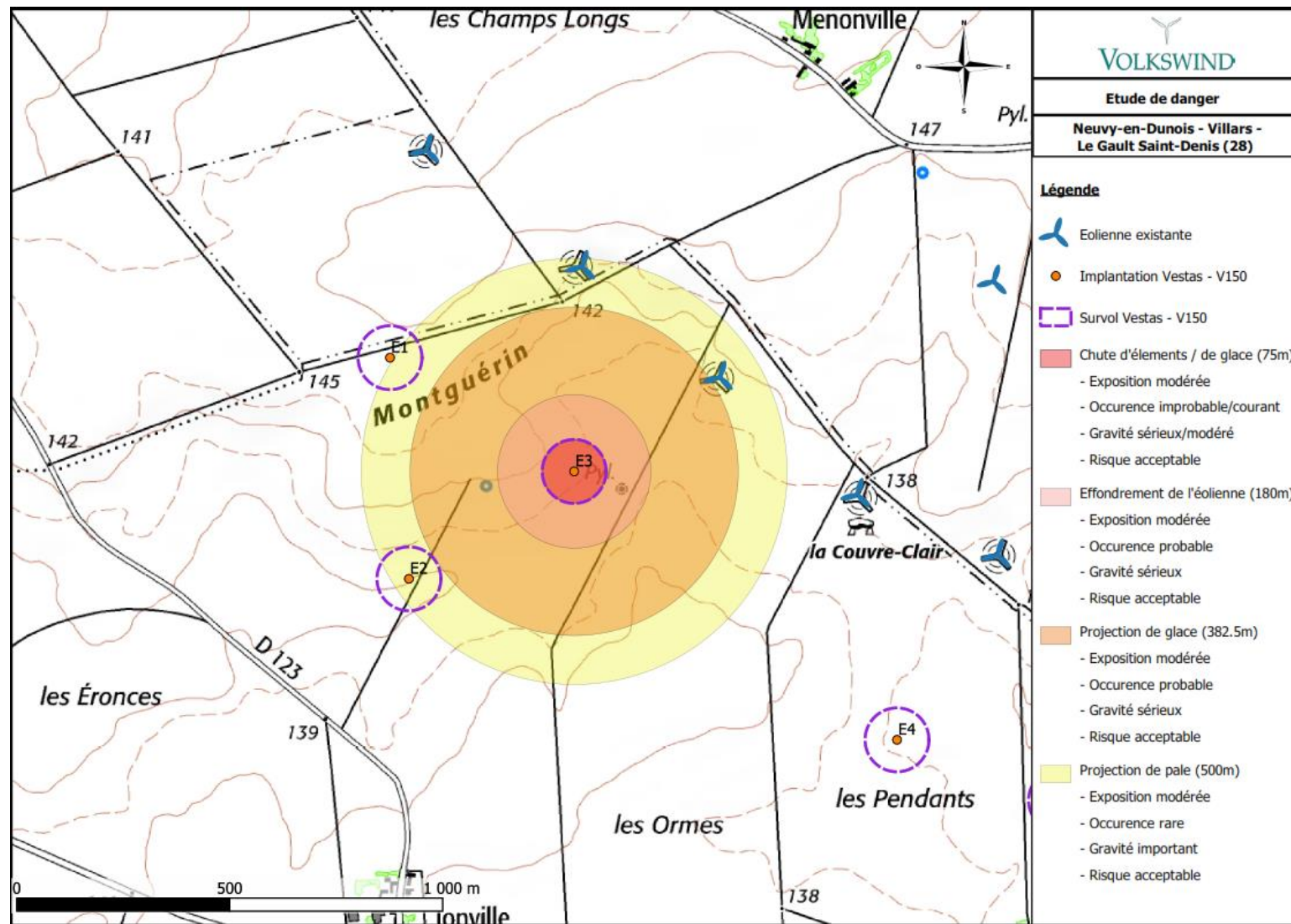
Les cartes de synthèse ci-dessous sont proposées pour chaque aérogénérateur. Elles font apparaître les enjeux de l'étude détaillée des risques, l'intensité des différents phénomènes dangereux dans chacune de leur zone d'effet et le nombre de personnes permanentes exposées par zone d'effet.



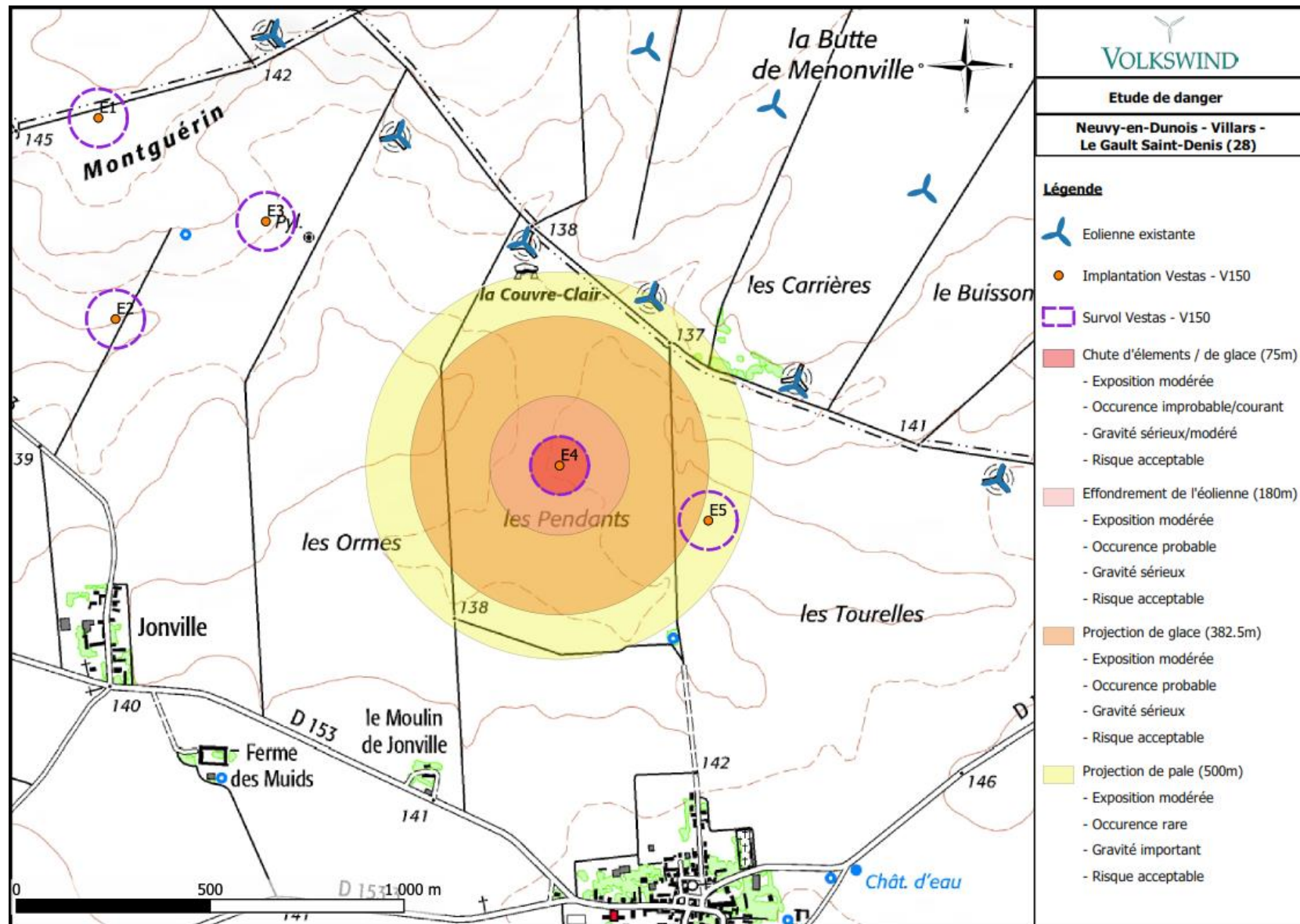
Carte 10 : Synthèse des risques pour l'éolienne E1



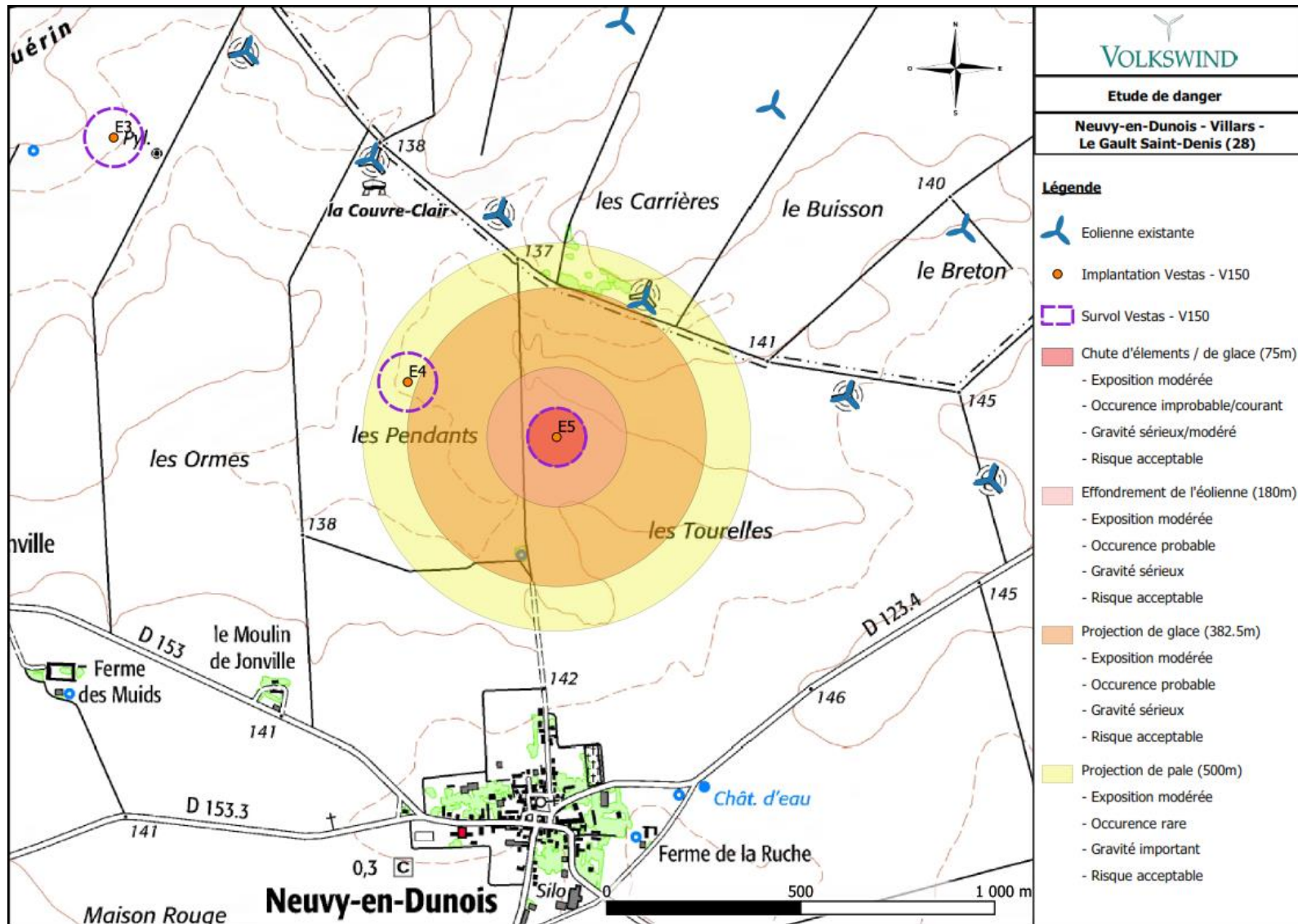
Carte 11 : Synthèse des risques pour l'éolienne E2



Carte 12 : Synthèse des risques pour l'éolienne E3



Carte 13 : Synthèse des risques pour l'éolienne E4



Carte 14 : Synthèse des risques pour l'éolienne E5

## 7. Conclusion

Le projet de ferme éolienne de Montguérin développé par la société Volkswind depuis 2013, est adapté et cohérent avec l'environnement. Le projet s'inscrit dans une recherche de continuité et de cohérence territoriale. Il est compatible avec la charte du Schéma Régional Éolien de la région Centre-Val de Loire. Sa conception a pris en compte l'ensemble des enjeux identifiés afin d'aboutir à un projet en adéquation avec son environnement

Avec 5 éoliennes de 4,2 ou 4,5MW, ce projet en accord avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement, permet d'envisager une production d'environ 60 millions de kilowattheures par an équivalent à la consommation électrique d'environ 13 528 foyers. La production de la ferme éolienne de Montguérin permettra ainsi d'éviter le rejet dans l'atmosphère de 28 398 tonnes de CO<sub>2</sub> par an (473,3t/MW installé/an).

Les études environnementales s'accordent à dire que le projet de Ferme éolienne de Montguérin aura un impact très réduit sur la biodiversité locale. Néanmoins, afin d'avoir une meilleure connaissance des impacts potentiels du parc, Volkswind s'engage à mettre en place des mesures appropriées ainsi qu'un suivi de mortalité des chauves-souris et des oiseaux durant les trois premières années de l'exploitation du projet.

Enfin, une démarche de concertation a été mise en place avec le conseil municipal tout au long du développement du projet. Une exposition en mairie a été effectuée permettant ainsi à la population d'être informée de l'avancée du projet et pour Volkswind de prendre en compte le maximum d'observations afin d'aboutir à un projet cohérent et dans l'intérêt de l'ensemble des parties.

Pour conclure, le projet sera conforme en tout point à l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation ICPE.